

LE DEVOIR DE L'HEURE...

(Suite de la première page)

défense du Canada n'est plus sur le Rhin mais sur la Manche et l'Atlantique. Et advenant une défaite temporaire de la Grande-Bretagne, il faudrait reporter entièrement cette ligne de défense sur nos bords et même à l'intérieur de notre pays. Je ne doute pas, certes, que chaque Canadien soit assez patriote pour voler spontanément au secours de sa patrie en danger. Mais pour la bien défendre il faut être prêt. C'est pourquoi le Canada demande à tous les hommes en état de porter les armes de faire leur service militaire, tout comme il demande à chaque citoyen de porter sa part du fardeau de la défense nationale, sous forme d'impôts proportionnés à ses ressources financières.

L'heure n'est plus aux chants patriotiques mais à l'action. Puisque l'époque est à la guerre universelle, donnons à notre hymne national toute sa signification : faisons-en un chant guerrier si nous voulons qu'il devienne un chant de victoire.

À la pensée de la France meurtrie, en face de l'Angleterre et de son empire menacés, les Canadiens patriotes veulent contribuer, je le sais, je le sens, à la revanche de la France et à l'héroïque effort de la Grande-Bretagne. Comme citoyens canadiens, prouvons au monde que nous sommes prêts à défendre notre patrie et les institutions que nous devons à la France et à l'Angleterre.

Les Canadiens n'ont pas démerité de leurs ancêtres. Comme nos pères ont su défendre avec énergie et succès leur territoire pendant quatre siècles : comme ils ont su conserver leur pays à l'Angleterre après avoir tenté, dans un effort suprême, de le garder à la France ; comme ils ont su, il y a vingt-cinq ans, dans une dualité de races admirable, offrir à leur mère-patrie respectueuse un témoignage de fidélité et de gratitude sur les champs de bataille de l'Europe, leurs descendants sauront, au prix des sacrifices les plus onéreux s'il le faut, conserver l'héritage sacré qu'ils leur ont légué.

Les hommes de 21 ans répondront au premier appel

L'examen médical ne sera pas très sévère. — La classe C2 devra se rapporter.

Les préparatifs sont maintenant terminés aux camps d'entraînement, et le ministère des services de guerre attend les premiers résultats.

Le juge T.-C. Davis, sous-ministre, a décrit ainsi le processus suivi : l'enregistrement de tous les Canadiens de 16 ans et plus est terminé, et les registraires de chacun des treize districts du pays savent le nombre d'hommes qu'il faudra envoyer dans les camps de leur circonscription respective.

Les registraires s'occupent actuellement des inscriptions des hommes de 21 ans, célibataires ou veufs sans enfants. On les répartira de manière aussi équitable que possible dans tous les comtés fédéraux.

Par exemple, s'il y a dix mille hommes dans un comté et 500 dans un autre, l'appel se fera proportionnellement à ces chiffres. Après cette répartition, les registraires reverront leurs listes en suivant l'ordre alphabétique. Des avis seront envoyés immédiatement aux premiers trente mille, mais il y aura beaucoup de temps entre l'examen médical, l'avis de se rapporter et le premier jour de l'entraînement fixé provisoirement au 9 octobre.

Il y aura probablement 75,000 hommes de la classe de 21 ans. Mais si l'on compte ceux qui sont en service actif, les étudiants qui n'ont pas à répondre au premier appel et ceux qui sont incapables, les 30,000 que l'on appellera épuiseront les listes de cette classe.

On ne sera pas aussi sévère pour l'état physique que dans la milice active. Ceux de la classe C2 devront se rapporter. Il suffira de pouvoir faire le travail d'un cuisinier, ou même d'un garçon de bureau. Ainsi le travail de la Commission médicale de contrôle sera considérablement réduit.

Les problèmes soulevés par l'industrie et le commerce ne seront pas très difficiles à résoudre, cette fois, puisque la plupart n'occupent pas des postes importants. Les industries ont le droit de demander un délai leur permettant de préparer des remplaçants. Les délais ne seront accordés que pour le premier appel, exceptionnellement pour

Le programme d'entraînement militaire des étudiants canadiens

Le ministère de la défense nationale a annoncé qu'on avait pratiquement mis au point le programme d'entraînement militaire de tout étudiant d'une université canadienne en état de porter les armes.

Des détails concernant cet entraînement ont été communiqués aux officiers commandants de districts militaires.

Seulement quelques étudiants, puisque la plupart n'ont pas vingt-et-un ans, seront appelés à subir l'entraînement dans des camps militaires. Tout étudiant en bonne santé devra cependant apprendre le maniement des armes.

Ces étudiants seront membres des corps-écoles d'officiers formés au sein des universités ou formeront des unités spéciales.

Les C.E.O.C. qui ont été institués il y a plusieurs années ont pour but de permettre aux jeunes gens qui ont reçu une instruction assez avancée de se qualifier comme officiers. Les étudiants qui sont membres de ces unités le resteront et à eux viendront se joindre un certain nombre d'autres étudiants jugés aptes à devenir officiers. Les autres recevront un entraînement militaire similaire à celui que reçoivent les soldats de la milice non-permanente. Les étudiants âgés de 21 ans et plus ne seront appelés dans les camps qu'après la fin de l'année scolaire. Tous les étudiants porteront l'uniforme de combat pour l'entraînement.

On a annoncé qu'on ne fabriquait plus d'uniformes spéciaux pour les cadets. Ceux qui en possèdent devront les user et recevront ensuite un uniforme de combat.

Le Canada en guerre

Un anniversaire

Le 10 septembre 1939, le gouvernement d'Ottawa proclamait "l'existence de l'état de guerre entre le Canada et le Reich allemand". Pendant les sept jours précédents, la Grande-Bretagne et la France étant déjà en guerre avec l'Allemagne, le Dominion vivait dans "une appréhension d'état de guerre" pour emprunter le vocabulaire de la Gazette Officielle.

Comme tous les chefs de gouvernement qui se sentaient directement affectés par le menace de ce conflit, le premier ministre M. King avait fait tout en son possible pour empêcher cette catastrophe. Le 25 août, pendant la crise polonaise, M. King avait envoyé au président-chancelier Hitler la dépêche suivante : "Le peuple du Canada est unanime à croire qu'il n'existe pas de problème international dont la solution ne puisse s'effectuer par voie de conférences et de négociations. Il croit également que la force ne saurait remplacer la raison et que le recours à la force comme moyen de régler les différends entre les nations contrecasse plutôt qu'il ne favorise les fins de la justice. Il est prêt à joindre l'autorité et la puissance dont il peut disposer à celles des autres nations du Commonwealth britannique afin d'assurer un règlement juste et équitable des graves problèmes que les nations sont appelées à résoudre."

Au nom du peuple canadien, mais aussi dans l'intérêt de l'humanité elle-même, je m'associe à ceux des autres pays et des autres puissances qui vous ont fait appel, avec le ferme espoir que vous mettiez en oeuvre le pouvoir et l'autorité considérables dont vous disposez pour prévenir une catastrophe imminente par tous les moyens pacifiques possibles en vue d'assurer la solution des importants problèmes qui caractérisent la présente période de transition et de changement dans les affaires mondiales."

Il en vint davantage
Le 10 juillet dernier, l'honorable

Au Canada cette semaine

En dépit même de la guerre que le pays conduit de toutes ses forces, le Canada continue de se préparer pour la période qui suivra la tragédie. Et la note dominante dans tous les préparatifs et progrès qui marquent les semaines au Canada, en est une de prévoyance en vue de l'établissement à demeure des nouvelles industries et productions en cours. On ne regarde plus en arrière, mais bien loin en avant.

Dans l'Allemagne nazie et dans les pays conquis, les Églises, l'éducation et la vie sociale sont réglées méticuleusement selon les exigences et la sévérité allemande. Au Canada, au contraire on voit surgir de nouvelles églises et un renouveau de foi chrétienne. De nouvelles écoles s'ouvrent sans cesse pour des enfants libres qui s'instruisent selon la doctrine acceptée chez eux. La vie sociale continue et s'organise en dépit du fait de la guerre. On a même constaté une nouvelle activité de ce côté qui agira de toute son influence contre la répétition d'une nouvelle guerre. Un sentiment d'unité, de danger, de communauté d'idéal et de foi a grandement rapproché les classes et les individus au sein de ces classes.

Au début d'une deuxième année de guerre, ce sentiment est très évident au pays, cette semaine. Dans le Québec, l'unité est en meilleure voie qu'elle ne l'a jamais été, à cause de cette certitude populaire que les ennemis du Christ et de la religion seront bientôt matés et sous contrôle. Le sentiment de la délivrance prochaine de la race française et de ses rejetons a beaucoup aidé dans ce domaine.

Depuis que la France a tombé sous la terreur des barbares et que la prostration l'accable, les sympathies du nouveau-monde français ne lui sont pas ménagées. Sans chercher à les expliquer ni à les comprendre, nous déplorons les actes que le gouvernement français doit poser sous le commandement du conquérant qui ne lui ménage ni les humiliations ni les sacrifices. Nous comprenons, bien imparfaitement et à distance, la terreur et la contrainte que l'envahisseur fait subir à la grande nation qui a perdu à peu près tout sauf son honneur et son courage. Il y a de grandes réjouissances des deux côtés de l'Atlantique le jour où la nation française sera libérée de ses chaînes et libre à nouveau de respirer.

Une excellente preuve de cette volonté du Canada de continuer à préparer l'avenir et à travailler à son meilleur monde de demain, est venue cette semaine d'Ottawa avec la décision de continuer la loi nationale sur le logement. Sous l'égide de cette loi très sage et prévoyante, des milliers de maisonnettes de \$2,500 à \$3,000 ont sorties de terre au cours de la dernière année. L'industrie s'est tenue au pas avec le gouvernement en développant de nouveaux matériaux synthétiques qui permettent de telles constructions, d'après les méthodes les plus modernes de construction. La brique et la pierre, matériaux indispensables, ont été remplacées par l'insul-brick, revêtement isolant de même allure et résistance que le

J.-L. Ralston, ministre de la défense nationale, et l'honorable C.-G. Power, ministre de l'air, lançaient à la radio un appel pressant pour le recrutement immédiat de 40,000 hommes.

"Il en vint 40,000 et davantage", rapportait mercredi dernier, M. Ralston pendant un discours qu'il prononçait en faveur du deuxième emprunt de guerre.

Pourquoi souscrire

L'honorable Pierre-F. Casgrain, secrétaire d'Etat, parlant, le 4 septembre, à Montréal, sur le deuxième emprunt de guerre, déclara, entre autres choses : "La ruine la plus sûre du pays serait la défaite, et c'est payer bien bon marché de son propre pays. C'est agir en bon Canadien que souscrire à la fabrication des armes, des avions, des navires qui protégeront notre pays, que de fournir des fonds à l'entraînement des militaires qui défendront notre territoire."

Un bataillon hollandais
Le Canada vient de consentir à ce que le gouvernement de Hollande entraîne à ses frais sur notre territoire, un bataillon d'infanterie hollandaise qui, une fois formé, ira combattre aux côtés de nos alliés.

Dans les centres d'entraînement
Cet hiver, en plus des effectifs de la milice à l'entraînement aux quartiers-généraux régionaux, il y aura encore 30,000 hommes à l'oeuvre chaque mois dans les centres d'entraînement de la milice.

Toujours prêts
En cinq circonstances différentes, au cours de cette guerre, les troupes canadiennes ont été choisies à cause de leur entraînement et de leur aptitude à accomplir des tâches d'une importance vitale. Cinq fois elles furent détournées de ces tâches non pas parce qu'il leur manquait quelque chose, mais à cause de changements survenus dans les plans du haut commandement.

La situation financière de la Commission des écoles catholiques de Montréal exige, — la compression des dépenses étant faite, — que nous trouvions de nouvelles sources de revenus permettant de boucler, à l'avenir, notre budget. Le temps est venu de mettre fin à la procédure suivie jusqu'à ce jour de combler des déficits considérables annuels par l'émission de nouvelles obligations entraînant par le fait même, des charges fixes additionnelles."

LA SEMAINE SOCIALE DE NICOLET
LE CHRETIEN DANS LA FAMILLE ET LA NATION

Le sujet de la prochaine Semaine sociale, adapté à la situation actuelle, suscite un vif intérêt. L'après-guerre nous amènera un monde nouveau ? Quelle place y occuperont la famille, la profession, la nation ? C'est aux hommes d'aujourd'hui de répondre. C'est aux chrétiens d'animer ces sociétés d'un esprit qui leur permette de subsister et de continuer le rôle que la Providence leur a assigné. Les confesseurs de Nicolet diront nettement ce que le monde nouveau attend du catholicisme et comment les catholiques du Canada doivent répondre à cette attente.

Enseignement d'une haute portée et qui devrait être suivi par les hommes publics, les membres du clergé, les éducateurs, tous ceux qui s'intéressent à l'avenir de notre pays.
La Semaine sociale ne durera cette année que trois jours, les 20, 21 et 22 septembre. Elle n'est pas réservée à un auditoire particulier, à des membres d'un groupe ou d'une société. Le public est admis à tous les cours et conférences : ecclésiastiques, laïcs, religieuses, hommes et femmes. L'entrée aux séances est gratuite. Ceux qui veulent aider l'oeuvre sont invités à s'inscrire comme membres bienfaiteurs en versant la somme de \$10.00 ou plus. Ils recevront en retour le volume de la Semaine. Toute somme, d'ailleurs, quelle qu'elle soit, sera acceptée avec reconnaissance. Ces souscriptions sont nécessaires pour couvrir les frais de l'organisation et assurer la publication du volume. Les chèque doivent être faits au nom des Semaines sociales et adressés au secrétariat, 1961, rue Rachel Est, Montréal.

LA LOI QUI REGIT LES ARMES A FEU
D'après la nouvelle législation fédérale, il faut un permis pour acheter, vendre, échanger, prêter ou donner une arme à feu. Les chasseurs qui avaient l'habitude de louer des armes pour leurs excursions annuelles dans les bois devront se confor-

L'OPINION DES AUTRES
Une fausse marine
La marine britannique est vraiment nationale parce qu'elle est naturelle ; elle s'est formée de l'enchaînement de milliers d'aventures particulières de navires et de marins depuis avant Chaucer et après lui. Mais la marine allemande est une chose artificielle, aussi artificielle que le serait la construction de fausses Alpes en Angleterre. — G.-K. Cherterton.

Bien pourvue
"Il est faux de prétendre que la famine nous menace. L'hiver sera dur, mais je ne vois pas de raison de dramatiser la situation. Tout dépend uniquement de la distribution, parce que nous avons en abondance les aliments essentiels." — Pierre Cazio, ministre de l'agriculture en France, déclaration faite à la mi-août.

Un concours dérisoire
"Il faudrait que l'Allemagne fût vraiment tombée bien bas pour s'en remettre, à l'heure décisive, au concours d'une nation comme l'Italie." — Hitler (propos rapportés par Hermann Rauschning).

L'Allemagne l'a admis
"Les Gouvernements alliés et associés déclarent et l'Allemagne reconnaît que l'Allemagne et ses alliés sont responsables, pour les avoir causés, de toutes les pertes et de tous les dommages subis par les Gouvernements alliés et associés et leurs nationaux en conséquence de la guerre qui leur a été imposée par

MELI-MELO

AU SENAT

Avec la mort de l'honorable André Fauteux, les partis se trouvent repartis ainsi à la Chambre haute du parlement canadien : libéraux, 48 ; conservateurs, 48.

Si le gouvernement remplit à brève échéance les deux vacances actuelles, conservateurs et libéraux se trouveront à l'avenir en nombre égal au Sénat.

L'ANNIVERSAIRE DE NOTRE ENTREE DANS LE CONFLIT ACTUEL
Il y a eu un an, lundi dernier, le Parlement canadien approuvait la déclaration de l'état de guerre avec l'Allemagne. Aujourd'hui marque le premier anniversaire de la déclaration de guerre par le Canada.

C'est le 7 septembre 1939 que le Parlement fut réuni pour une session d'urgence. Le 9, le très honorable Mackenzie King demanda l'approbation de l'état de guerre avec l'Allemagne et moins de 24 heures après, la déclaration de guerre était rendue publique par une édition spéciale de la "Gazette du Canada".

Le chef conservateur, l'honorable M. Manion approuva l'attitude du gouvernement. Le leader du parti C.C.F., M. J.-S. Woodsworth, parlant en son nom personnel, déclara s'opposer à toute politique susceptible de mener le Canada à une nouvelle guerre.

RETRIBUTION SCOLAIRE DE \$2.00 MAINTENUE
Lors d'une entrevue avec les journalistes, M. C.-E. Gravel, président général de la Commission des écoles catholiques de Montréal, a déclaré ce qui suit :

"J'ai pris connaissance, dans les journaux, de la résolution adoptée par le Conseil municipal à sa séance du lundi, 9 du courant, à l'effet de prier la Commission des écoles catholiques de Montréal de ne pas percevoir la rétribution annuelle de \$2.00 des élèves fréquentant les classes primaires, telle qu'adoptée, par règlement, à une séance de la dite Commission tenue le 16 août 1940, et je déclare que ce n'est pas l'intention des Commissaires de revenir sur cette décision."

"La situation financière de la Commission des écoles catholiques de Montréal exige, — la compression des dépenses étant faite, — que nous trouvions de nouvelles sources de revenus permettant de boucler, à l'avenir, notre budget. Le temps est venu de mettre fin à la procédure suivie jusqu'à ce jour de combler des déficits considérables annuels par l'émission de nouvelles obligations entraînant par le fait même, des charges fixes additionnelles."

LA SEMAINE SOCIALE DE NICOLET
LE CHRETIEN DANS LA FAMILLE ET LA NATION
Le sujet de la prochaine Semaine sociale, adapté à la situation actuelle, suscite un vif intérêt. L'après-guerre nous amènera un monde nouveau ? Quelle place y occuperont la famille, la profession, la nation ? C'est aux hommes d'aujourd'hui de répondre. C'est aux chrétiens d'animer ces sociétés d'un esprit qui leur permette de subsister et de continuer le rôle que la Providence leur a assigné. Les confesseurs de Nicolet diront nettement ce que le monde nouveau attend du catholicisme et comment les catholiques du Canada doivent répondre à cette attente.

Enseignement d'une haute portée et qui devrait être suivi par les hommes publics, les membres du clergé, les éducateurs, tous ceux qui s'intéressent à l'avenir de notre pays.
La Semaine sociale ne durera cette année que trois jours, les 20, 21 et 22 septembre. Elle n'est pas réservée à un auditoire particulier, à des membres d'un groupe ou d'une société. Le public est admis à tous les cours et conférences : ecclésiastiques, laïcs, religieuses, hommes et femmes. L'entrée aux séances est gratuite. Ceux qui veulent aider l'oeuvre sont invités à s'inscrire comme membres bienfaiteurs en versant la somme de \$10.00 ou plus. Ils recevront en retour le volume de la Semaine. Toute somme, d'ailleurs, quelle qu'elle soit, sera acceptée avec reconnaissance. Ces souscriptions sont nécessaires pour couvrir les frais de l'organisation et assurer la publication du volume. Les chèque doivent être faits au nom des Semaines sociales et adressés au secrétariat, 1961, rue Rachel Est, Montréal.

LA LOI QUI REGIT LES ARMES A FEU
D'après la nouvelle législation fédérale, il faut un permis pour acheter, vendre, échanger, prêter ou donner une arme à feu. Les chasseurs qui avaient l'habitude de louer des armes pour leurs excursions annuelles dans les bois devront se confor-

L'OPINION DES AUTRES
Une fausse marine
La marine britannique est vraiment nationale parce qu'elle est naturelle ; elle s'est formée de l'enchaînement de milliers d'aventures particulières de navires et de marins depuis avant Chaucer et après lui. Mais la marine allemande est une chose artificielle, aussi artificielle que le serait la construction de fausses Alpes en Angleterre. — G.-K. Cherterton.

Bien pourvue
"Il est faux de prétendre que la famine nous menace. L'hiver sera dur, mais je ne vois pas de raison de dramatiser la situation. Tout dépend uniquement de la distribution, parce que nous avons en abondance les aliments essentiels." — Pierre Cazio, ministre de l'agriculture en France, déclaration faite à la mi-août.

Un concours dérisoire
"Il faudrait que l'Allemagne fût vraiment tombée bien bas pour s'en remettre, à l'heure décisive, au concours d'une nation comme l'Italie." — Hitler (propos rapportés par Hermann Rauschning).

L'Allemagne l'a admis
"Les Gouvernements alliés et associés déclarent et l'Allemagne reconnaît que l'Allemagne et ses alliés sont responsables, pour les avoir causés, de toutes les pertes et de tous les dommages subis par les Gouvernements alliés et associés et leurs nationaux en conséquence de la guerre qui leur a été imposée par

mer à la nouvelle loi, avons-nous appris à la Sûreté provinciale.

"Pour le moment, déclare le secrétaire P. Bircher, du corps de police précité, les personnes qui louent des armes doivent les enregistrer et, ensuite, s'il y a une vente, l'on doit demander l'émission d'un permis spécial."

INDUSTRIES DE GUERRE AIDEES PAR LE FEDERAL
Une certaine d'industries canadiennes occupées à la production de matériel de guerre sont actuellement financées par le ministère des munitions et d'approvisionnement, et cela sous l'empire de la loi adoptée à la dernière session.

Les sommes avancées dans ces cas aux fins d'assurer le volume requis de production de matériel de guerre, varient de cinq à dix mille dollars jusqu'à des millions. Vingt-cinq de ces usines sont nouvelles, le reste ne sont que des agrandissements à des manufactures déjà existantes, ou bien ces usines ont été déboursées par l'Etat pour l'achat d'outillage. D'après les arrangements conclus, le gouvernement canadien défraie les dépenses et reste propriétaire des usines ainsi aménagées, alors que des compagnies privées liées par contrats en assurent le fonctionnement.

Après la guerre, quelques-unes de ces industries, notamment celles où l'on fabrique des carabines, seront de peu d'utilité, pourvu que la fin du conflit soit définitive et la paix assurée. Quoi qu'il en soit, jusqu'à date on a ainsi placé plus de cinquante millions de dollars dans des fabriques d'explosifs et de produits chimiques. Ces industries seront utilisables après la guerre.

17 COMPAGNIES SONT TROUVEES COUPABLES
Dans un jugement rendu vendredi dernier, le juge J.-A. Hope, de Toronto, déclare que 17 compagnies fabriquant des boîtes de papier sont coupables d'avoir enfreint la section 490 du code pénal du Canada, en n'assurant pour restreindre le commerce. Le procès s'est déroulé en juin dernier.

M. POWER PROSCRIT L'INTERVENTION DES DEPUTES
Une récente ordonnance du service de l'effectif signale que l'honorable C.-G. Power, ministre de la défense nationale pour l'air, a demandé que la règle qui depuis longtemps préside à l'enrôlement, reçoive une application plus rigoureuse. Il s'agit du recours à l'influence politique en vue de faciliter l'admission dans le corps d'aviation royal canadien. En effet, outre de nuire énormément au candidat, une telle intervention ne sera aucunement tolérée.

Quant aux lettres de recommandation requises, elles pourront provenir, par exemple, des personnes suivantes :
Un magistrat de police ; un maître de poste ; un constable en chef ; un percepteur de douanes ; un notaire public ; un patron ou employeur ; un gérant de banque ; un ministre du culte ; un avocat ou avoué, un médecin ou chirurgien ; un principal d'école ; un haut fonctionnaire d'une compagnie de prêt ou de fiducie ou, encore d'une firme bien connue.

En plus des lettres de recommandation, on devrait présenter une lettre signée par un récent employeur et portant sur la vie et les moeurs du postulant, ainsi que sur ses qualités professionnelles.
RECOLTE DE BLE MOINDRE EN EUROPE
Une évaluation officielle de la production dans sept pays du sud de l'Europe indique que la récolte de blé européenne de 1940 sera de 17.8 pour cent inférieure à celle de 1939. Cette évaluation confirme les gros dégâts et les inondations qui se sont produits dans les pays du Danube l'hiver dernier. En outre, la récolte italienne, que l'on disait être l'une des moins endommagées de toutes les récoltes européennes, accuse une réduction de 8.8 pour cent sur celle de 1939.

Seule parmi les pays européens qui ont fait rapport jusqu'ici, l'Espagne aura une récolte plus forte en 1940 qu'en 1939. Il est probable que le Royaume-Uni est le seul autre pays européen où la production soit plus élevée ; c'est parce que les ensemencements ont été grandement accrus l'automne dernier. Nous donnons ici les évaluations détaillées de la production :
Production de blé en boisseaux
Roumanie . . . 109,778,000 136,611,000
Hongrie . . . 83,694,000 112,765,000
Bulgarie . . . 57,000,000 71,155,000
Yougoslavie . . 63,360,000 105,658,000
Italie . . . 268,225,000 293,945,000
Espagne . . . 121,252,000 111,773,000
Grèce . . . 34,171,000 38,291,000
Total . . . 737,450,000 870,198,000

LES STOCKS DE BLE AU CANADA
A la fin de l'année de récolte finissant le 31 juillet 1940, les stocks totaux de blé au Canada se chiffraient par 273,086,845 boisseaux, soit 178,454,897 boisseaux de plus que le reliquat révisé au 31 juillet 1939 ; c'est la quantité la plus forte qui ait jamais été notée ; elle dépasse par plus de 61 millions de boisseaux le record précédent qui avait été établi à la date correspondante en 1933.

Manque de caractère
"Différence des Allemands à tous les autres peuples : ils meurent d'envie d'avoir du caractère." — Stendhal.

L'emprunt national

Ce matin, il ne restait que \$76,870,000 à souscrire pour atteindre l'objectif fixé. Les souscriptions en espèces se chiffraient, jeudi soir, à \$223,129,400.

Malgré le regain d'intérêt manifesté par l'épargne canadienne, à la suite de l'appel lancé par l'honorable J.-L. Isley, ministre des finances, les organismes de vente redoublent leurs efforts en vue d'obtenir un nombre de petites souscriptions suffisant pour assurer le succès de l'emprunt. Le personnel de ces organismes rappelle la déclaration récente du ministre : "Voici pour un grand nombre l'occasion de manifester leurs sentiments réels à l'égard de cette poignée de braves dont les exploits nous assurent de plus en plus la victoire."

Au 31 juillet 1940, la quantité totale de blé canadien en entpôt aux Etats-Unis et en route sur ce pays, se chiffrait par 27,657,217 boisseaux contre 8,278,905 boisseaux à la date correspondante de 1939. Au 31 juillet 1940, la quantité totale de blé canadien, au Canada et aux Etats-Unis, était de 300,741,062 boisseaux, en augmentation de 197,830,209 boisseaux sur les 102,910,853 boisseaux tenus aux mêmes endroits au 31 juillet 1939. On estime que le reliquat de 1940 sur les fermes est de 17,286,000 boisseaux contre 4,682,000 boisseaux l'année dernière.

UNE FORTE EMPLOIEMENT DE L'EMBAUCHAGE
L'embauchage industriel continue de s'accroître au début d'août, d'après les rapports reçus de 12,214 firmes employant 1,252,934 personnes contre 1,221,316 au 1er juillet. Cette augmentation de 31,618 personnes ou de 2.6 p.c. a rarement été surpassée au milieu de l'été en chacune des treize années depuis 1920, où l'orientation au 1er août a été la hausse ; elle est beaucoup plus forte que le faible gain que représente le changement moyen de juillet à août au cours de la période de 1921 à 1939.

Industriellement et géographiquement, l'embauchage accuse des gains considérables au commencement d'août. L'industrie manufacturière fait voir une expansion générale pour le septième mois consécutif et l'indice atteint une nouvelle cime de 134.4, soit 19.1 p.c. plus élevé que celui d'août 1939. Presque toutes les branches de l'industrie manufacturière participent à l'augmentation. En outre de l'augmentation du personnel dans les fabriques, les heures de travail sont plus longues dans un certain nombre d'établissements.

Parmi les industries non manufacturières, l'abattage du bois et le commerce de détail montrent une contraction saisonnière, tandis que les mines, les communications, les transports, la construction, l'entretien et les services s'améliorent.
Au 1er août 1939 les bordereaux de paye des 11,843 firmes comprenaient 1,144,665 personnes, comparativement à 1,127,863 le mois précédent. On constatait une amélioration dans les manufactures et certaines industries non manufacturières.

FAÇON DE PAYER L'IMPOT SUR LE REVENU DE 1940
Les Canadiens seront appelés à payer un tiers seulement de leur impôt sur le revenu de 1940 jusqu'au 30 avril prochain, en vertu d'un changement dans la loi de l'impôt fédéral, annonce l'honorable J.-L. Isley, ministre des finances. La balance pourra être payée en paiements mensuels sans intérêt supplémentaire jusqu'à la fin d'août. L'honorable M. Isley dit qu'il proposera un amendement en ce sens à la loi, dès la reprise du travail parlementaire, le 5 novembre prochain. Par la nouvelle méthode, les quatre premiers mois de 1941 seront accordés pour le premier paiement et, ensuite, il restera quatre mois pour payer les deux-tiers de cette dette envers le trésor fédéral. De la loi, on devra éliminer l'intérêt de 5 pour 100 pour ceux qui accepteront cette méthode. Ainsi, si un contribuable commence à payer un tiers de son impôt sur le revenu le 31 janvier, de façon à finir cette partie de l'impôt le 30 avril, il devra continuer à payer à la fin de chaque mois jusqu'au 31 août, alors qu'il aura tout payé sans aucun intérêt.

Tout l'impôt sur le revenu sera payé ainsi en huit mois.

OTTAWA NOMMERAIT UN CONTROLEUR DES LOYERS
On s'attend que le gouvernement fédéral nomme sous peu un contrôleur des loyers, par suite de plaintes reçues d'un peu partout contre l'augmentation des loyers. Le gouvernement réglemente le prix des nécessités de la vie et du combustible et on croit que le loyer devrait aussi recevoir l'attention des autorités fédérales.

Pour votre publicité
utilisez les colonnes de L'AVENIR DU NORD
Établi en 1897

108 Avenue Paré — SAINT-JEROME
Saint-Jérôme
L'un des hebdomadaires les mieux connus et appréciés dans toute la province

Septembre

Septembre. La journée est transparente et pure. L'automne semble un beau souvenir de l'été. Et ne menace pas encore les feuilles mûres.

Le ciel est une coupe immense de clarté. Le visage sacré de la terre respire. La paix, la plénitude et la fécondité.

Les vignobles heureux dans le fleuve se mirent. Sous l'eau calme, chargés du don des pampres lourds. Les côtes inclinées se regardent sourire.

Autour de son clocher la-haut sommeille un bourg ; La chaleur sur les toits vire et se réverbère. Et l'on entend chanter les poules dans les cours.

Pas une âme dehors. C'est la saison prospère. Où, sans qu'il soit aidé par le travail humain. Seul dans les champs déserts, le grand soleil opère.

Le miracle éternel qui nous donne le vin.

Louis MERCIER

Les Papiers à Mouches



TUENT REELLEMENT
Un papier tuera des mouches toute la journée et chaque jour pendant 2 ou 3 semaines. 3 papiers dans chaque paquet. Pas d'arrosage, de viscosité et de mauvaise odeur. En vente dans les Pharmacies, les Epiceries et les Magasins Généraux.

10 CENTS LE PAQUET
POURQUOI PAYER PLUS ?
The WILSON FLY PAD CO., Hamilton, Ont.

FAIT PARTIR LA SALETÉ SANS ÉCURAGE

VOUS n'avez pas besoin de frotter ni d'écurer quand vous faites usage d'une solution de Lessive Gillett Pure en Flocos. Elle s'attaque directement à la saleté et la fait disparaître sans effort. Incomparable pour dégager les renvois obstrués, chasser la saleté dans les cabinets extérieurs, nettoyer les ustensiles et pour toutes sortes d'autres usages. Ayez-en toujours à votre portée.

BROCHURE GRATUITE — La brochure de la Lessive Gillett explique comment se nettoyer sans effort les renvois d'eau bouillants, les cabinets extérieurs propres et brillants en détreuisant le contenu... et sert à toutes sortes d'autres usages. Demandez-en une copie gratuite à la Standard Brands Ltd., Fraser Ave., Liberty St., Toronto, Ont.



*Ne faites jamais dissoudre la lessive dans l'eau chaude. L'action de la lessive elle-même réchauffe l'eau.

L'oeuvre de la Croix Rouge

Section de Québec

C'est l'intention de la section provinciale du Québec de la Société Canadienne de la Croix Rouge de contribuer sa juste quote-part dans l'envoi de multiples articles, tels que bas de laine, châles, casquettes tricottées, pansements chirurgicaux et médicaments brevetés que le Comité National des Oeuvres de Guerre de la dite Société se propose d'envoyer à l'avenir aux troupes, tant canadiennes que britanniques présentes stationnées en Islande. Telle est la nouvelle annoncée du siège central de la Croix Rouge Canadienne à Montréal.

Depuis qu'un premier contingent de troupes canadiennes est allé prendre son poste dans cette île stratégique de la région polaire, alors que la Grande-Bretagne décide d'en faire l'occupation par suite de l'invasion du Danemark par l'Allemagne, au printemps dernier, des caisses d'articles de toutes sortes, contenant des objets de première nécessité, ont été expédiées des entrepôts de la Croix Rouge Canadienne en Angleterre. Cette tâche fut assumée par le Comité consultatif outre-mer, dans un esprit de la plus étroite collaboration avec les autorités de l'armée canadienne.

Des mesures ont maintenant été prises pour assurer les expéditions des dites consignations directement des ports de mer de la côte de l'Atlantique en Islande, et le comité de Londres n'aura plus maintenant à y voir, pas plus qu'à dégarner ses entrepôts au bénéfice des troupes canadiennes stationnées dans cette île.

Comme question de fait, une première consignation est déjà en route vers ce poste militaire de la région nordique.

4,900 lettres par jour

COMBIEN PORTENT DES TIMBRES HISTORIQUES ?

Tous les jours les citoyens et les hommes d'affaires de la ville de Montréal déposent dans les différentes boîtes et bureaux de poste de la ville 400,000 lettres dites de première classe, ce qui exclut les circulaires, les annonces et les paquets. 400,000 lettres par jour, soit donc 2,400,000 par semaine, 9,600,000 par mois et 57,600,000 pour les six derniers mois.

Combien de ces lettres portaient des timbres historiques de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal diffusés par sa dépositaire officielle.



La colonne de beauté

dirigée par

Cousine Blanche

Diplômée de l'Université de Beauté de Paris



Les peaux grasses et les peaux sèches

Le fait que vous vous maintenez en bonne santé n'empêche pas une peau qui est naturellement grasse ou sèche de continuer à l'être — il faut donc une attention constante pour remédier à l'état défectueux de la peau.

Prenons d'abord le cas des peaux grasses. L'absolue propreté s'impose car dans ces cas, une peau grasse est plus exposée qu'une peau sèche aux points noirs. Après le lavage à fond, le visage devrait être oint d'une lotion apte à contracter les pores — l'alcool, le Witch Hazel ou un bon astringent quelconque.

L'eau froide possède également des qualités astringentes et devrait être utilisée après le nettoyage de la figure pour finir la toilette du visage. Il faut persévérer dans ce traitement chaque soir jusqu'à ce que les pores de la peau soient normaux. De plus, il faut appliquer un astringent avant de se faire une beauté (maquillage). Éviter les crèmes de fond.

Les peaux sèches doivent, elles aussi, être toujours scrupuleusement propres. Une ablation au savon et à l'eau s'impose deux fois par jour mais si la peau est exceptionnellement sèche ou sensible, je recommande l'usage occasionnel d'un

ne crème de nettoyage avant les ablutions ; puis de faire suivre le lavage par une crème plus épaisse. Servez-vous également de crème pour les nettoyages entre les grandes ablutions du matin et du soir. Comme la sécheresse de la peau est due au mauvais fonctionnement des glandes qui assurent à la peau son onctuosité, il faut recourir à des moyens artificiels pour redonner à la peau les huiles qui lui manquent. Avant de vous coucher et après l'ablution du soir, massez une crème vitaminée sur le visage et laissez même une couche de crème sur le visage pendant la nuit. Il existe sur le marché d'excellentes crèmes pour peaux sèches. Ne manquez pas de faire usage d'une crème de fond avant d'appliquer votre maquillage.

Rappelez-vous que les peaux sèches sont plus aptes à se rider — si vous voulez éviter les rides prématurées, soignez votre peau.

J'ai publié toute une série de feuillets sur les soins de beauté, soins du visage, des mains, des yeux, des cheveux, des pieds ; l'enlèvement des poils follets, le développement du buste, la maigreur, l'embonpoint, les poids et mesures, la transpiration excessive. Adressez simplement vos lettres à Cousine Blanche, 197, rue Sainte-Catherine, Montréal. Ces feuillets ne sont pas des annonces, ils ne comportent pas un mot de réclame mais des conseils tout à fait désintéressés. Il suffit d'indiquer lequel (ou lesquels) de ces feuillets vous intéressent et de m'envoyer un timbre de 3c pour chacun pour les recevoir dans une enveloppe discrète, ne révélant pas leur origine.

Cousine Blanche

Recettes éprouvées

LES PÊCHES

Nous voici à la saison des pêches un fruit délicieux, qui se prête à la préparation de toutes sortes de mets, également délicieux. Les pêches à la crème ont toujours été un dessert favori pour tous, jeunes et vieux ; la section des consommateurs du Service des marchés, au ministère

fédéral de l'agriculture, offre les recettes suivantes pour préparer ce plat si goûté.

Choisissez des pêches mûres. Plongez-les dans de l'eau bouillante afin que les peaux puissent se détacher. Pour prévenir la décoloration, plongez-les dans un sirop clair ou dans une solution de saumure faible — une cuillerée à thé de sel pour une pinte d'eau froide. Servez-les bien refroidies. Le sucre brun et les pêches fournissent une nouvelle combinaison intéressante d'arômes.

Les salades de fruits, où les pêches prédominent, servies avec une sauce à la crème offrent bien des variations appétissantes. Le gâteau sablé aux pêches, fait avec une base de gâteau ordinaire ou avec un mélange de biscuit chaud, est un autre mets favori pour le menu de fin d'été. Servez-le avec une quantité généreuse de crème fouettée. Les nids de meringue remplis de pêches ont aussi une apparence très séduisante et il y a beaucoup de mets délicieux faits avec des pêches cuites.

Voici des recettes pour plusieurs de ces mets.

Meringues de pêches

4 blancs d'œufs
1 tasse de sucre blanc fin
1/2 cuil. à thé de vanille
Battez les blancs en neige ferme. Ajoutez le sucre graduellement puis l'essence. Façonnez en nids avec deux cuillères ou un tube à pâte sur une toile recouverte de papier brun. Faites cuire à 250°F. pendant 50 ou 60 minutes. Remplissez de pêches tranchées et parsemez de crème fouettée ou de crème glacée.

Tartelettes aux pêches

Mettez deux cuillerées à soupe de garniture de crème dans le fond d'une abaisse. Mettez la moitié d'une pêche, qui a été pochée dans un sirop clair pendant dix minutes, sur le dessus de la garniture. Garnissez de crème fouettée.

Pouding aux pêches

2 tasses de pêches tranchées
1 œuf bien battu
2/3 tasse de sucre brun
2 cuil. à soupe de beurre
Pâte à biscuit
Mélangez l'œuf, le sucre et les pêches. Mettez dans une tourtière beurrée et parsemez de beurre. Recouvrez de la pâte à biscuit et faites cuire dans un four chaud (450°).

Tapioca aux pêches

1/3 tasse de tapiocas à cuisson rapide
1 1/4 tasse d'eau bouillante
2/3 cuil. à thé de sel
3 tasses de pêches
3/4 tasse de sucre
Mettez les tapiocas au bain-marie. Ajoutez l'eau bouillante et le sel, et faites cuire jusqu'à ce que les tapiocas aient absorbé l'eau. Saupoudrez les pêches de sucre et ajoutez aux



OPTOMETRISTE-OPTICIEN

Bachelier en Optométrie
DIPLOME DE L'UNIVERSITÉ DE MONTREAL

Spécialité EXAMEN DE LA VUE

Correction des troubles musculaires des yeux
Prescriptions de verres

PAUL E. TALBOT, Ba. O.
330, rue SAINT-GEORGES — SAINT-JEROME
Pour consultations : Tél. 171

A Saint-Jérôme, tous les jours, de 2 à 9 h. p.m.

BUREAU-CHEF : 6761, rue SAINT-HUBERT, MONTREAL

tapiocas. Faites cuire jusqu'à ce que les tapiocas soient transparents. Servez avec du sucre et de la crème

clair.
Gâteau renversé aux pêches
1/2 tasse d'eau bouillante
1/2 tasse de beurre
1 tasse de mélasse
2 1/4 tasses de farine
1 1/2 cuil. à thé de gingembre moulu
1/2 cuil. à thé de sel
1/2 cuil. à thé de cannelle
1/3 tasse de sucre
Pêches tranchées en deux
1 cuil. à thé de soda

Faites fondre le beurre dans l'eau chaude. Ajoutez la mélasse. Mélangez la farine, le gingembre, le soda, le sel et la cannelle ensemble et tamisez parfaitement. Battez graduellement le mélange de farine dans le liquide. Battez jusqu'à ce que ça soit lisse. Pelez et coupez en deux les pêches et disposez dans le fond de la tourtière. Saupoudrez de sucre. Versez le mélange de pain d'épices par-dessus les pêches. Faites cuire pendant cinquante minutes dans un four à feu modéré (350°F.).

BUVEZ
ET SAVOUREZ LE MEILLEUR

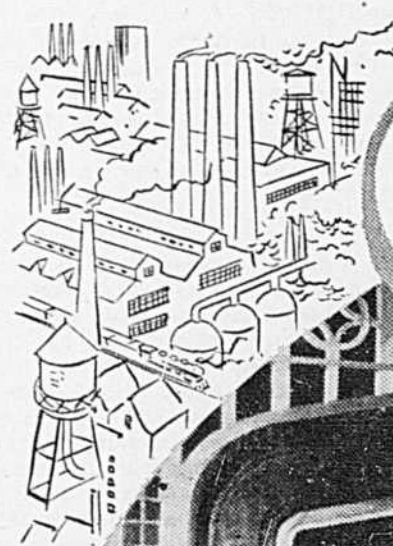
Solo

2 GRANDS 4¢
VERRES
6 SAVEURS

ORANGE - NECTAR - PAMPLEMOUSSE
RAISIN - KOLA - CREAM SODA

Les experts canadiens en art culinaire recommandent la "MAGIC"

La favorite depuis 3 générations



L'industrie canadienne de la brasserie, directement ou indirectement, assure un emploi régulier à plus de 16,000 personnes.

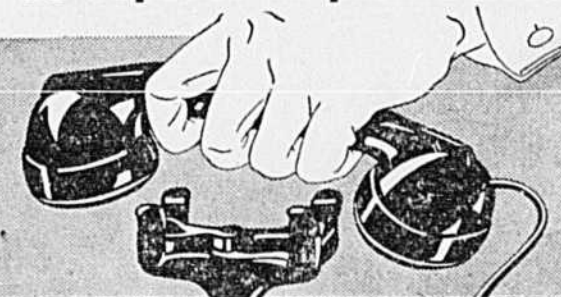
C'EST VRAI! JE FAIS DE BONNES AFFAIRES AVEC LES BRASSERIES... ET IL EN EST DE MÊME POUR NOMBRE D'AUTRES FIRMES. LA BIÈRE PROCURE DU TRAVAIL À BEAUCOUP DE GENS

RECEIVING TELLER

MR. MATIMORE

Maintenant, plus que jamais
SOBRE EN TOUT — la Bière me suffit

La meilleure façon de réparer la plomberie!



...le téléphone

C'est peut-être une fuite que papa pourrait réparer à son arrivée à la maison — mais pourquoi subir toute la journée ces incon vénients, ou ennuyer papa après une journée de travail ardu quand une simple com-

munication téléphonique amène le plombier en un rien de temps? Le téléphone est presque indispensable dans une maison. Il est utile, commode et protège nuit et jour à un prix modique.



1880 OF CANADA 1940

60 ANS AU SERVICE DU PUBLIC

"7 Canadiennes sur 8 ont constaté que je fais du pain plus savoureux"

FABRICATION CANADIENNE

ROYAL YEAST CAKES

MAKE PERFECT BREAD

Les lois de la chasse et de la pêche

Il sera utile, pour nos lecteurs, de relire les principaux points des lois de la pêche et de la chasse :

PÊCHE

La pêche à la truite mouchetée est défendue du 1er octobre au 1er mai. La pêche à la truite est défendue. Il est également défendu de prendre de la truite mouchetée de moins de sept pouces de longueur. Il est interdit de prendre en une journée plus de 15 livres plus une truite, et en aucun cas, plus de 40 truites. Il est défendu d'avoir en sa possession plus que le total permis pour deux jours de pêche. Il reste donc aux amateurs de pêche à la truite jusqu'au 30 septembre à minuit pour se livrer à leur sport favori.

On peut pêcher la truite jusqu'au 30 septembre à minuit.

L'achigan est défendu après le 15 octobre.

La pêche au maskinongé est défendue après le 15 octobre. La limite est de deux par jour, par personne. Limite et possession : prise légale de deux jours de pêche.

Il est actuellement défendu de pêcher la grenouille. Cette capture est permise du 15 juillet au 31 août inclusivement.

Toute personne doit posséder son permis de pêche, dont le coût pour les résidents de la province est de \$1.00 par année.

CHASSE

Original et chevreuil : Dans notre

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE TERREBONNE
No 4689

COUR SUPÉRIEURE
JOSEPH SAINT-DENIS, Gentilhomme et son épouse Dame ALMA MASSON, par lui autorisée, tous deux de la Paroisse de l'Annonciation (Oka) District de Terrebonne.

Requérants,
vs
Dame MARGARET PERRY, autretrois de Brooklyn, New-York, U.S.A., maintenant de lieux inconnus, veuve de HECTOR FAUTEUX, voyageur de commerce de Verdun.

AVIS
En vertu du jugement rendu le 5 septembre 1940, par le Protonotaire, il est ordonné à l'intimée de comparaître le 15 octobre 1940, à 10 heures 30 a.m. au Palais de Justice, à Saint-Jérôme, lors de la présentation de la Requête pour confirmation du Titre de propriété des Requérants au lot 72 Paroisse de Saint-Benoît, Saint-Jérôme, le 5 septembre 1940.

GUILLAUME WILSEY,
Dép. Protonotaire de la C.S.

MAINTENANT
\$1.75
LE GALLON
FLAGON

VIN
BRANVIN
de JORDAN

Ce fameux vin
canadien ne
coûte pas plus
cher que les
vins ordinaires.

26 ONCES 40c
40 ONCES 60c

JORDAN WINES (QUEBEC) LTD., MONTREAL, QUEBEC

région, saison permise : du 25 septembre au 24 novembre inclusivement. Il est strictement défendu de tuer plus d'un original et d'un chevreuil dans une même saison de chasse ; de tuer la femelle de l'original, ou les petits de l'original et du chevreuil ; de se servir de lumières à projection, de cordes ou de filets ou de trappes de quelque espèce que ce soit ; de se servir de chiens pour la chasse à l'original ou au chevreuil ; de chasser, tuer ou prendre l'original ou le chevreuil dans les ravages d'hiver en profitant de la croûte de la neige ; de laisser perdre ou gâter la chair, la peau ou toute autre partie d'un chevreuil ou d'un original ; d'acheter ou de vendre la chair, ou toute autre partie d'un chevreuil ou d'un original.

Castor : Il est défendu de chasser ou de prendre le castor jusqu'au 31 décembre 1942.

Perdrix : En 1940 la chasse à la perdrix grise et à la perdrix de savane est permise du 21 septembre au 21 octobre inclusivement. Cinq perdrix par jour, par personne. Limite de possession : 15 perdrix. Il sera défendu d'en avoir en sa possession après le 21 novembre. Inutile de dire que la vente de la perdrix est prohibée.

Heures de chasses : Il est défendu de chasser le chevreuil ou tout gibier à plumes migrateur une demi-heure après le lever du soleil, jusqu'à une demi-heure avant son lever.

Canards : limite, 12 par jour, 150 pour la saison.

Oies, outardes, etc. : limite, 5 par jour, 50 par saison.

Bécasses : limite, 8 par jour, 100 par saison.

Bécassines : limite, 25 par jour.

Permis de chasse : Toute personne résidant ou non-résidant dans la province doit posséder un permis de chasse. Pour les résidents, le coût est de \$1.00.

L'honorable Gardiner explique l'effet des développements de la guerre sur les marchés agricoles

A la conférence des représentants fédéraux et provinciaux qui s'est ouverte à Ottawa le 18 juillet, et s'est close le 20, l'honorable James-G. Gardiner, sous-ministre fédéral de l'agriculture, a fait un exposé de la situation actuelle en ce qui concerne les approvisionnements agricoles et la guerre.

M. Gardiner a déclaré que le but de cette Conférence était de continuer les discussions qui avaient été entreprises au commencement de la guerre. Il avait été impossible alors, expliqua-t-il, d'établir un programme bien arrêté ou de quelque durée ; tout ce que l'on a recommandé aux cultivateurs était de continuer à faire ce qu'ils faisaient avant la guerre. Depuis ce temps des événements si imprévus se sont produits qu'il est impossible de modifier le programme en ce qui concerne l'agriculture et impossible également de prédire ce qui se passera même dans un mois.

Parlant de la possibilité d'un marché pour les produits alimentaires canadiens en Grande-Bretagne M. Gardiner a rappelé les déclarations faites par le ministre anglais de l'agriculture, et par le premier ministre anglais, à l'effet que la ques-

tion du ravitaillement n'est pas pour le moment, une cause d'inquiétude pour la Grande-Bretagne. On ne sait pas s'il y aura lieu de s'inquiéter l'année prochaine ; le temps et les circonstances le révéleront. On s'organise là-bas pour accroître la production des denrées alimentaires. Ce qui se passe dans le monde va sans doute affecter en bien ou en mal la vente des produits agricoles canadiens.

M. Gardiner a retracé ce qui a été fait au sujet de la vente de la récolte canadienne commerciale de 1939. Il a fait ressortir également les principaux points de l'accord sur le bœuf, conclu entre le Canada et le ministère anglais des vivres et aux termes duquel le Canada doit fournir 5,600,000 livres de bœuf par semaine. C'est là toute la quantité que la Grande-Bretagne peut prendre pour le moment. M. Gardiner a expliqué que la Grande-Bretagne et le Canada sont les seuls marchés qui existent actuellement pour le bœuf canadien.

La seule chose encourageante en ce qui concerne le marché, c'est que la Grande-Bretagne a besoin de produits laitiers, spécialement de fromage canadien. Il est certain également qu'il existe une demande pour les laits concentrés.

En parlant du blé, M. Gardiner a déclaré qu'il y a maintenant au moins 250 millions de boisseaux de blé dans les éleveurs canadiens et que la récolte de 1940 pourrait atteindre un total de 400 millions de boisseaux. Si l'on déduit de ce chiffre les 150 millions de boisseaux nécessaires à l'alimentation du peuple canadien ou conservés pour les semences et pour d'autres fins, il y aura, quand la récolte de cette année, aura été rentrée, au moins 500 millions de boisseaux. Il y a dans les éleveurs terminus de campagne et autres de la place pour entreposer 440 millions de boisseaux. En temps de paix, la Grande-Bretagne n'achète que 200 millions de boisseaux de tous les pays, et l'on ne peut pas compter que tous ses achats de blé en temps de guerre se feront au Canada. La Grande-Bretagne est aujourd'hui le seul débouché possible pour le blé canadien. La France et les autres pays européens ne sont plus sur le marché.

Quelque 300,000 familles dans l'Ouest canadien vont être affectées par cette suppression des ventes ou des exportations de blé. M. Gardiner dit que le problème auquel les cultivateurs de l'Ouest ont à faire face exigera l'attention la plus soignée de la part du gouvernement.

A la séance d'ouverture de la conférence fédérale-provinciale tenue à Ottawa du 18 au 20 juillet, le G.-H.-S. Barton, sous-ministre de l'agriculture, a recommandé que l'on s'occupe en premier lieu des choses qui importent le plus.

Il est essentiel, a déclaré le Dr Barton, si nous voulons obtenir les résultats cherchés et qu'il nous faut obtenir, que tous les gouvernements du Canada donnent à ces choses leur attention immédiate et qu'ils unissent leurs efforts à cet effet.

Le sous-ministre a fait mention de la conférence précédente tenue en septembre dernier entre le gouvernement fédéral et les provinces, déclarant que les conclusions auxquelles cette conférence a abouti sont saines et que les résultats obtenus ont été en général satisfaisants.

Il n'a pas été facile pour bien des raisons de formuler un programme. Cette tâche aurait été plus facile si elle avait été possible de mettre en oeuvre un programme bien conçu

savons en aucune façon ce qui se passe dans ces pays. Nous ne savons même pas si leurs populations d'avant l'annexion sont encore vivantes. Et il en est de même pour les pays récemment conquis, la Norvège, le Danemark, la Hollande, la Belgique et la France. Pourquoi ce silence funèbre ? Je crois en savoir la raison. Les Nazis ne veulent pas que nous sachions toutes les tortures et toutes les indignités qu'ils font subir aux pauvres êtres qui sont aujourd'hui leurs prisonniers, soit civils ou militaires. Si, il y avait eu de leur part des gestes de générosité vis-à-vis des vaincus ils se seraient exprimés de les faire connaître par tous les moyens possible. Le Nazi n'est pas modeste de nature ou d'inclination. Les conquérants doivent avoir honte eux-mêmes de leurs procédés vis-à-vis des vaincus. Ils ne veulent pas que l'humanité, non soumise encore à leur régime apprenne la vérité dans toute sa terreur et atroce nudité. Ce serait trop le moyen d'encourager les quelques nations restées libres à se défendre et à se protéger contre l'avènement du même sort. Le silence impénétrable dont les nations vaincues par le Nazisme sont présentement recouvertes, est aussi éloquent qu'il puisse être. Il en dit peut-être plus long que ne le ferait la publication même de ce qui se passe en Europe asservie et piétinée sous la botte ensanglantée du plus grand des barbares des temps anciens et modernes, Hitler. N'en doutons pas, la méthode de pacification hitlérienne ne doit pas être tendre ou humanitaire. Ceux qui ont vu projetés sur l'écran du cinéma, "La bourrasque mortelle" tirée du livre magnifique de Phyllis Bottomo, ou "Les quatre fils" savent à quel s'en tenir sur le traitement infligé aux populations civiles et aux militaires tombés aux mains des Nazis. Ceux qui ont des êtres chers là-bas peuvent se demander cons-

pour l'augmentation de production. On comptait sur ce programme et on absence a causé un désappointement.

Le Dr Barton a parlé de la nécessité d'une complète coordination d'action entre tous les gouvernements spécialement pendant la guerre, et il a insisté sur le besoin de simples plans et de simples méthodes.

tamment avec angoisse ce qui leur est advenu. Le silence impénétrable des Nazis, leur refus absolu de permettre aux nouvelles les plus offensives de s'écouler ou de se répandre, indiquent très clairement à mes yeux que ce qui se passe outre-mer en pays conquis doit être de nature à vous faire dresser les cheveux sur la tête. Les Nazis sont passés maîtres dans l'art de la torture raffinée. Il y a toutes sortes de manières de faire sentir son joug à ceux dont vous êtes le maître. Les Nazis les connaissent toutes. Ils savent comme aucun autre peuple "briser" la machine humaine, physiquement, moralement et spirituellement. Ceux qui ont vécu dans leurs camps de concentration, peuvent témoigner éloquentement à cet égard. Le silence impénétrable des Nazis en ce moment, devrait nous "éveiller les yeux" pour ainsi dire. Ils ne disent rien parce qu'ils veulent que nous ne sachions rien de leur travail machiavélique et démoniaque. La nazification des humains n'est pas une belle chose à voir ou à entendre. C'est clair. Très clair.

Et alors je me demande comment il se fait qu'ici aux Etats-Unis, grande et dernière citadelle de la liberté humaine en territoire américain, il y a encore des humains qui veulent obstruer la mise à exécution du programme de défense militaire que le président des Etats-Unis, commandant en chef des troupes sur terre, sur mer et dans les airs, demande au Congrès de ce pays, d'adopter afin que nous ne tombions pas nous-mêmes sous le joug militaire et despotique le plus odieux que les enfants des hommes aient pu concevoir ou inventer. Ce programme demande une mise à exécution immédiate. Il est dangereux d'en retarder l'adoption.

André LAFARGUE
"Le Courrier" de la Nouvelle-Orléans



DOMINION DU CANADA DEUXIÈME EMPRUNT DE GUERRE \$300,000,000

La Banque du Canada est autorisée par le ministre des Finances à annoncer l'émission d'un emprunt en espèces, aux conditions suivantes :

Obligations 3 pour cent, échéant le 1er octobre 1952

Rachetables le 1er octobre 1949 ou à partir de cette date

Prix d'émission: 98.75% et l'intérêt couru, pour un rendement de 3.125% jusqu'à l'échéance

Coupons des obligations au porteur: \$100, \$500, \$1,000

Le produit de l'émission sera affecté par le Gouvernement aux dépenses de guerre.

Le paiement doit être fait en entier contre livraison de certificats provisoires, le 1er octobre 1940 ou après cette date.

Le principal et l'intérêt seront payables en monnaie légale du Canada. Les intérêts seront payables franco semestriellement à toute succursale au Canada d'une banque à charte. Les obligations seront datées du 1er octobre 1940.

Conformément à la déclaration faite par le ministre des Finances le 18 août 1940, la Banque du Canada a été en outre autorisée à annoncer qu'on acceptera des demandes de conversion des obligations 4 1/2 du Dominion du Canada, échéant le 1er septembre 1940, qui n'auront pas été présentées pour remboursement, en obligations additionnelles de la présente émission d'une valeur nominale égale. Les obligations 4 1/2 acceptées pour conversion (dont le coupon final aura été détaché) seront évaluées à 100.25% et la soulte en espèces en faveur du souscripteur sera payée au moment de la livraison des nouvelles obligations le 1er octobre 1940 ou après cette date.

Les souscriptions en espèces et les demandes de conversion seront reçues chez les courtiers en valeurs et agents de change autorisés, et dans les succursales au Canada des banques à charte, où l'on pourra se procurer le prospectus officiel contenant en détail les conditions de l'émission de cet emprunt.

Le ministre des Finances se réserve le droit d'accepter les souscriptions en espèces en tout ou en partie.

Les listes de souscription seront ouvertes à 9 heures du matin (heure avancée de l'Est) le lundi, 9 septembre 1940, et seront closes à une date ultérieure à la discrétion du ministre des Finances, avec ou sans préavis.

OTTAWA, le 6 septembre 1940.

LES AVENTURES DE "CAP WHITE". . . par Frontenac

V'LA MON GENDRE PRÉFÉRÉ
"CAP WHITE ! UN BON GAS !
MA FAIT UNE BONNE
IMPRESSION QUAND MA FILLE
ME L'A PRÉSENTÉ Y A 20 ANS !

"PAPA", QU'ELLE ME DIT,
"V'LA MON AMI CAP WHITE"
"BONJOUR M'SIEUR" ME DIT-IL,
ET PUIS VITEMENT IL AJOUTE -
"PRENDRIEZ-VOUS UNE
WHITE CAP ?"

TRAITEZ VOS AMIS
À LA WHITE CAP
ELLE DOMINE !

BIÈRE
Frontenac
White Cap

L'ELOQUENT SILENCE

Vous est-il arrivé de vous demander ce qui se passait en territoire conquis par les Allemands depuis le début de la grande "raffle" des nations par Hitler et ses satellites, c'est-à-dire depuis l'annexion brutale de l'Autriche, pays des martyrs Dollfuss et Schuschnigg, coupables tous les deux aux yeux du führer d'avoir commis le crime impardonnable de vouloir défendre leur pays. N'avez-vous pas été frappé du silence impénétrable qui recouvre chacune des nations victimes de l'agression la plus abominable qui ait jamais été commise dans l'histoire du monde entier ? Successivement la Tchécoslovaquie, la Pologne, la Norvège, le Danemark, la Hollande, la Belgique et enfin la France sont tombés sous la botte du militarisme prussien sous sa forme la plus récente et la plus hideuse, le nazisme, et successivement ces nations dont les nouvelles nous parvenaient tous les jours ont été pour ainsi dire englouties, submergées sous le silence le plus intégral et le plus impénétrable. Les quelques lignes qui de temps en temps paraissent au sujet du gouvernement de Vichy, ou d'un article du Petit Dauphinois publié à Grenoble ou du châtiment que le gouvernement français actuel doit faire subir au général De Gaulle et à ses compagnons, ne sont pas des nouvelles sur ce qui est advenu aux millions de citoyens français ou aux millions de habitants des autres nations conquises. Que savons-nous de leur sort ? Que savons-nous de précis sur le chiffre des morts et des blessés de part et d'autre dans les gi-

gantesques batailles qui ont eu lieu en Norvège, en Hollande, en Belgique et en France, dans ce dernier pays surtout où pendant près de deux mois des effectifs formidables, se chiffraient dans les millions, se sont heurtés et entre-tués ? Que savons-nous de la situation actuelle des populations pourchassées par un ennemi féroce et implacable, qui animé d'une joie sadique faisait pleuvoir sur les pauvres réfugiés, sur les troupeaux d'hommes, de femmes et d'enfants qu'ils chassaient de leurs abris provisoires d'étape en étape, des bombes et des engins meurtriers ? Que savons-nous du sort réservé aux écrivains, aux hommes de science, aux poètes, aux artistes, à toute la grande élite intellectuelle qui habitait encore Paris, la "Ville Lumière", au moment de son occupation militaire au mois de juin dernier ? Plus de nouvelles de tous ces endroits. Ni la poste, ni le télégraphe, ni le câble, ni la radio, ni la télégraphie sans fil, ni aucun des moyens de transmission rapide qui relient la vieille Europe à l'Amérique — sauf la Grande-Bretagne — ne fonctionnent, sauf pour nous apprendre ce qui ne nous intéresse guère ou pour ne nous faire connaître que ce que les Nazis désirent que nous apprenions. Ce silence impénétrable, à mon avis, ne peut être interprété que d'une façon. Il est systématique et voulu. Plus de deux ans se sont écoulés depuis l'annexion de l'Autriche, plus d'un an et demi depuis celle de la Tchécoslovaquie et près d'un an depuis la conquête de la Pologne, et jusqu'à ce jour nous ne

A la T. S. F.

Radio-Canada

RADIO-CANADA TRANSMETTRA LES GRANDES JOUTES

Pour le championnat du base-ball. — La signature du contrat. — M. Roland Beaudry, annonceur.

La Société Radio-Canada vient d'obtenir les droits exclusifs des reportages, pour le Canada, des joutes de base-ball, série du championnat du monde. Au fait, M. Gladstone Murray, directeur général de Radio-Canada et M. J.-I. Stampleman, président de la Gillett Safety Razor Co. of Canada, commanditaires de cette émission, ont signé un contrat à cet effet, en présence de M. Fred Weber, directeur général du Mutual Broadcasting System, qui, le mois dernier, avait obtenu les mêmes droits pour les États-Unis et M. Augustin Frigon, directeur général adjoint de la Société.

Le succès de ces émissions, l'an dernier, fut si grand que Radio-Canada a cru devoir accepter de les transmettre de nouveau, cette année. On connaît généralement le mode d'expression de ces émissions. Aux États-Unis, on a confié cette tâche à des rédacteurs sportifs les plus connus. Aux postes du réseau français de la Société, nous retrouverons M. Roland Beaudry qu'il est inutile de présenter ici aux amateurs de base-ball.

Ces émissions commenceront avec la joute inaugurale de la série, c'est-à-dire le mercredi, 2 octobre, à 1 h.

Excursions Spéciales

A BON MARCHÉ POUR TOUS LES ENDOITS DANS L'Ouest Canadien

DEPARTS : Tous les jours du 13 au 27 sept., 1940. LIMITE DE RETOUR : 45 jours.

BILLET VALABLES POUR VOYAGER DANS VOITURES ORDINAIRES

Des billets d'excursion, valables dans wagons-touristes, wagons-salons et wagons-lits peuvent aussi être obtenus sur paiement d'un léger supplément, en plus du tarif pour place de wagon-salon ou wagon-lits. ROUTES — Billets valables via Port Arthur, Ont., Chicago, Ill. ou Sault Sainte-Marie, mais par la même route et la même ligne dans les deux directions.

ARRÊTS EN ROUTE permis à tout endroit au Canada, au cours de l'aller ou du retour, ou dans les deux cas, en dedans de la limite du billet, sur demande au Conducteur ; aussi à Chicago, Ill., Sault Sainte-Marie, Mich. et à l'ouest, suivant les tarifs des chemins de fer aux États-Unis.

Renseignements complets des agents du

Pacifique Canadien

30 de l'après-midi. On estime que les reportages en question se termineront à peu près vers 3 h. 30.

LES TRAVAUX DE M. DE ROCHEBELLE SUR LE COMMUNISME

M. Pierre de Rochebelle continuera ses travaux à Radio-Canada sur le communisme et ses tragiques conséquences dans le monde, les samedis, 14, 21 et 28 septembre, à 7 heures du soir. Les travaux de M. de Rochebelle ont été vivement appréciés. Ils portent sur tout un régime découlant des idées de Carl Marx, sur l'anarchie qui s'est répandue un peu partout souvent dans des pays les plus attachés à leurs traditions propres.

M. de Rochebelle a fait des études sur les lieux mêmes et il peut ainsi faire connaître aux auditeurs de Radio-Canada ce que fut son expérience.

LES SONATES DE BEETHOVEN

Arthur Schnobell, pianiste, jouera pour l'auditoire de Radio-Canada, par enregistrement phonographique, le dimanche 15, à 2 h. de l'après-midi, la Sonate, opus 101, de Beethoven. Beethoven écrivit cette Sonate, en 1816, et la dédia à la baronne Dorothea von Ertmann, de Vienne, pianiste de grand talent et qu'il appelait familièrement "Dorothea Cécile". Cette sonate est toute expressive, toute de sentiments et de grâce ingénue. Une oeuvre vraiment d'inspiration !

"ET POURQUOI N'EN RIRIONS-NOUS PAS ?"

Les chansons de route au concert des H. M. Canadian Grenadier Guards.

"Et pourquoi n'en ririons-nous pas ?" Tel est le titre de la chanson de route des H. M. Canadian Grenadier Guards à leur concert du dimanche, 15, à sept heures et demie du soir, à Radio-Canada. José De-laquerrière chantera l'air et le choeur des Grenadiers, le refrain. La musique exécutera une marche militaire de son chef, le capitaine J.-J. Gagnier, "Ca-na-ex". On remarque également au programme l'Ouverture "Prince and Pauper", de Johnson, des marches régimentaires et des souvenirs.

"Et pourquoi n'en ririons-nous pas ?" date du siège de Sebastopol, c'est-à-dire en 1854. Cette chanson fut créée au "Théâtre impérial d'Inkermann", salle de planches et de toiles située à un bout du camp et où l'on jouait quand les Russes le permettaient, c'est-à-dire quand il n'y avait pas de casse. Souvent, il fallait ajourner le spectacle quand l'un des "artistes" recevait un coup de sabre ou un éclat d'obus.

DES OEUVRES DE CHOPIN

Mlle Margaret Miller Brown donnera un récital de piano aux studios de Radio-Canada, à Toronto, le lundi, 16, à 9 h. du soir, récital qui sera

Nouvelles de Sainte-Agathe

(De notre correspondant)

2ème emprunt de guerre

— La campagne pour un nouvel emprunt de guerre bat son plein. Nous avons confiance que Sainte-Agathe souscrira généreusement. La banque de Montréal, gérant M. Murray Walsh, et la banque Provinciale, gérant M. J.-A. Bacon, reçoivent, toutes les deux, les souscriptions. Qu'on se le dise !

Générosité du gouvernement

— Grâce à M. Lionel Bertrand, député fédéral de Terrebonne, Sainte-Agathe profite quelque peu de la construction des camps d'entraînement à Saint-Jérôme. M. Isidore Guindon, qui a été chargé de l'affaire, nous annonce en effet que plus de \$6,000.00 seront distribués aux ouvriers agathois. Actuellement 30 menuisiers y travaillent et, dans quelques semaines, des électriciens et des peintres les rejoindront. Grand merci à M. Bertrand !

La cinquième colonne

— Il appert que cette descente de la police fédérale à Sainte-Agathe, il y a quelques semaines, s'est avérée infructueuse, puisque la plupart des "colonnes" sont revenus dans leur foyer. Nous croyons que ces messieurs ont appris, à leur dépens, que "trop parler nuit". D'ailleurs, la population de Sainte-Agathe est trop foncièrement patriotique pour que de tels accidents puissent jamais se reproduire.

Bingo ! Bingo !

— M. Georges Vanier, grand chevalier du conseil de Sainte-Agathe, nous apprend qu'un grand Bingo aura lieu à l'hôtel de ville, jeudi, le 19 septembre. Les billets pour cette soirée récréative sont déjà en vente. N'oublions pas d'y aller et d'encourager les Chevaliers, qui font tant de bien avec leurs oeuvres sociales et religieuses.

transmis par les postes du réseau. Mlle Brown exécutera des oeuvres de Chopin, à savoir : Impromptu en la bémol, Étude en ut dièse mineur, opus 25, Mazurka en ré majeur, opus 33, Fantaisie en fa mineur, deux préludes "Le Ruissseau", opus 28 et "Nuits Playng", opus 28 et Valse en ré bémol majeur.

RECITAL DE CHANT

Mlle Germaine Lebel, soprano, chantera pour Radio-Canada, le mardi, 17, à 4 h. 30 de l'après-midi. Air d'Admète, de Haendel, Beau Soir, de Debussy, Les Trois Moines, de Fauré, Il Pleure dans mon coeur, de Florent Schmidt et L'Attente, de Saint-Saëns.

Au piano, Mlle Françoise d'Amour.

CONCERT EN DOUBLE

MM. Maurice Ouderet, violoniste, et Albert Viau, baryton, avec Ross Pratt, au piano, feront entendre, le mardi 17, à neuf heures du soir, par Radio-Canada, des oeuvres de Rameau, de Chopin, de Vitali, de Louis Aubert et de Fauré.

La Croix Rouge

— Les infirmières bénévoles, sous la présidence désintéressée et active de la maîtresse, Mme Georges Liboiron, ainsi que la direction si compétente de Mlle Blanche Quenel, s'organisent actuellement pour la prochaine saison. N'oublions pas que 51 petites filles du couvent ont été pourvues d'un uniforme et de deux paires de bas, grâce au travail ardu des bénévoles. On projette d'habiller 50 garçons du collège, d'ici le mois de novembre. Il faudra donc prodiguer tous les encouragements possibles à cette section de la Croix Rouge, qui a tant fait pour Sainte-Agathe depuis sa fondation, il y a à peine un an.

Certificats d'étude

— Les examens pour le certificat d'étude, 1939-1940, dans les classes de 7ème et de 9ème, ont eu lieu en juin dernier. Au collège, ont réussi : 7ème, Rolland Valliquette, Louis-René Vanier, Bernard Cloutier, Jean-Guy Legault, Roger Cloutier, Armand Meilleur, Pierre Forget, Bernard Plouffe et Guy Marinier ; en 9ème, André Paquin, Réal Martin, Fernand Ladouceur, André Bélisle, Jean Desjardins, Gaétan Pellerin, Gaétan Brière, Raymond Legault, Yves Gauthier, Jean-Paul Bélisle, Jean-Roland Robert, Germain Fournelle et Jean-Louis Major. Le Rév. Frère Lucius, directeur du collège, qui nous a communiqué ces noms, nous a appris que ces examens, sous la direction du gouvernement, sont obligatoires et ont lieu tous les ans, au mois de juin.

Cours de solfège

— L'inscription pour le cours de solfège doit se faire d'ici le mois d'octobre, quoique la date de l'ouverture des cours n'ait pas encore été fixée. On exige actuellement la somme de un dollar, pour couvrir les frais de fournitures, car les cahiers et les livres de solfège deviennent la propriété de l'élève. Les cours sont absolument gratuits. Pour tous renseignements supplémentaires, s'adresser au professeur, M. Jean-Paul Riopelle, 68, rue Principale, tél. 202.

Funérailles

— En notre église paroissiale, eurent lieu, le 6 septembre, les funérailles de M. Bélonie Lavallée, décédé le 3, à l'âge de 60 ans. M. Lavallée était l'époux de Dorina Plouffe. Nos plus sincères condoléances à Mme Lavallée ainsi qu'à la famille.

— A été inhumé dans notre cimetière, le 7 septembre, Lucille Chailfoux, âgée de 7 ans, décédée le 5 septembre, à l'hôpital Sainte-Justine. Elle était la fille de M. et Mme Napoléon Chailfoux. Nos plus sincères condoléances à la famille.

— En notre église paroissiale, eurent lieu, le 9 septembre, les funérailles de M. Isidore Ladouceur, époux de feu Sophie Sauvé, décédé le 6 septembre, à l'âge de 81 ans et six mois. La levée du corps a été faite par Mgr J.-B. Bazinet. M. l'abbé Edgard Monty officiait. M. l'abbé Léonard était diacre et M. l'abbé J.-B. Charland, sous-diacre. Le défunt a été maire de la paroisse, marguillier, conseiller et commissaire d'école. Les porteurs étaient MM. Georges Liboiron, maire de Sainte-Agathe, Hormidas Monette, échevin, Joseph Landreville, échevin, Pierre-Emile Lortie, Eugène Guay et Nazaire Piché. Il laisse cinq fils, Aldo, Georges, Léopold, Rodrigue et Percival ; six filles, Clara, Mme Vve Ernest Giroux (Fabiola), Mme Honoré Bellerive (Marie-Louise), Rév. Sr Agatha (Albertine), Rév. Sr Isidore de la Croix (Justine) et Mme Armand Sansoucy (Aline) ; deux gendres, M. Armand Sansoucy et M. Honoré Bellerive ; cinq belles-filles, Mme Aldoma Ladouceur, Mme Georges Ladouceur, Mme Léopold Ladouceur, Mme Rodrigue Ladouceur et Mme Percival Ladouceur ; quarante-huit petits-enfants et trois arrière-petits-enfants. Parmi les nombreux parents et amis, on remarquait : M. Joseph Morin, M. Joseph Beaulieu, M. Charles Giroux, M. Bernard Beaulieu, Mme Vve Joseph Beaulieu, M. et Mme Lucien Turcotte, M. et Mme Albert Giroux, Mme F. Forget, M. Joseph Martel, M. et Mme Louis-Aimée Sigouin, M. et Mme W. Lajeunesse, M. et Mme Delphis Labelle, M. Claude Bazinet, Mlle Claire Sigouin, MM. Omer et Rolland Lanthier, Mlle Guay, M. Joseph Dagenais, M. et Mme Prud'homme, M. Léo-Paul Legault, M. Joseph Villeneuve, M. Joseph Giroux, les RR. Soeurs de la Sagesse et leurs élèves, les RR. Soeurs de Sainte-Anne, de Val-David, etc., etc. Nos plus sincères condoléances à la famille.

— En notre église paroissiale, eurent lieu, le 9 septembre, les funérailles de Mme Vve Ferdinand Desroches, née Céline Meunier, décédée le 7 septembre, à l'âge de 83 ans. Nos plus sincères condoléances à la famille.

Mariages

— A Sainte-Agathe, eut lieu, le 7 septembre, le mariage de M. Donald Fraser Boswell, de Montréal, fils de M. et Mme John Donald Boswell, avec Mlle Juliette Milaire, fille de M. et Mme Henri Milaire. Nos souhaits de bonheur aux nouveaux époux.

— En notre église paroissiale, eut lieu, le 9 septembre, le mariage de M. Joseph-Emile-Lionel Martel, fils de M. et Mme Joseph Martel, avec Mlle Marie-Georgette Brazeau, fille de M. Albert Brazeau. Nos souhaits de bonheur aux nouveaux époux.

Naissances

— A M. et Mme Louis Sarrazin (Armandine Gagnon), de Saint-Agathe, est née, le 4 septembre, une fille, baptisée le 5 et nommée Marie-Exilia - Henriette. Parrain, Odilon Poirier ; marraine, Exilia Sarrazin.

— A M. et Mme Louis Sarrazin (Armandine Gagnon), de Saint-Agathe, est né, le 4 septembre, un fils, baptisé le 5 et nommé Joseph-Adélaïde-Henri. Parrain, Adélaïde Sarrazin ; marraine, Noëlla Meilleur.

— A M. et Mme Carolus Legault (Alice Blondin), est née, le 3 septembre, une fille, baptisée le 8 et nommée Marie - Huguette - Dolores. Parrain, Josaphat Legault ; marraine, Maria Charette.

A Val Morin

— Récemment eut lieu dans notre église le mariage de M. G. Pépin avec Mlle A. Ouellette, de Val-Morin. Nos écoles ont ouvert leurs portes le 2 septembre.

— Lundi dernier à la salle paroissiale fut tenue une assemblée pour les cultivateurs par M. Lortie, agronome, au sujet de la pasteurisation du lait et du marché agricole.

— Les religieuses de l'Immaculée-Conception ont passé dans notre paroisse ces jours derniers pour recueillir des aumônes en faveur de la Sainte-Enfance.

— Maintenant que le temps de la villégiature est terminé, la plupart de nos touristes étant partis, nous n'avons que deux messes le dimanche, à huit heures et à dix heures.

— M. L. Cabana, de Montréal, de passage chez des amis.

— M. et Mme J. Pépin, de Trois-Rivières, de passage chez M. P. Ouellette.

— Mme J. Vanier, de passage à Montréal.

— M. et Mme L. Lalonde ainsi que leurs filles sont retournés à Montréal.

— M. R. Cloutier ainsi que ses fils René et Robert, en promenade à Mont-Laurier.

Rien ne justifie une hausse des prix du pain

La Commission de contrôle des prix a rescindé un règlement qui fixait les prix du pain, mais elle avertit les boulangers de ne pas les augmenter.

La Commission de contrôle du commerce et des prix en temps de guerre a rescindé le règlement qu'elle avait décrété le 6 août dernier et qui fixait les prix du pain et de la farine.

La Commission a en même temps publié une déclaration disant que le nouvel impôt de 15 cents le boisseau imposé sur le blé moulu, en juillet, ne justifiait pas une hausse des prix du pain parce que la baisse des prix du blé et par conséquent de la farine éliminait l'impôt.

La Commission avait établi les prix du blé parce qu'on avait tenté d'augmenter le prix du pain d'un cent et ainsi de faire payer l'impôt par le consommateur. Le règlement stipulait que les meuniers et les boulangers devaient se diviser l'impôt.

À la suite d'une enquête faite après le 6 août, la commission en a conclu que les meuniers ne pouvaient payer à eux seuls cet impôt.

Un des membres de la commission a déclaré qu'en rescindant ce règlement, la commission n'indiquait nullement qu'elle n'interven-

VOTRE FEMME AIMERA LE PARFUM DU Cigare TRUMP

DOUBLE VALEUR DOUBLE PLAISIR

Plus de remarques sur le prix de vos cigares — plus de bouderie de la part de votre moitié parce qu'elle s'oppose à ce qu'on empest la maison avec des odeurs de mauvais mégots.

Trump contient de la filasse Havane — délicate — aromatique — douce — moelleuse — il résout le problème domestique. Vous trouverez des "Trump" partout où se vendent des cigares. Demandez-en aujourd'hui. Achetez-les en boîtes — \$1.25 seulement pour 50.

GARANTIE

Nous garantissons que ces cigares vendus aujourd'hui deux pour cinq sous contiennent de la filasse Havane de la même qualité que celle utilisée dans les cigares de plus hauts prix, mélangée avec des tabacs fins importés.

2 pour 5¢

drait plus si on haussait les prix du pain. Au contraire, si après cet avertissement, on augmentait quand même les prix du pain la commission exercerait ses droits concernant les profits excessifs.

C'est à la suite de la hausse des prix du pain par les boulangers de Vancouver en juillet dernier, que la déclaration expliquant en détails les raisons qui l'avaient poussée à établir les prix et celles qui l'ont poussée à rescinder ce règlement.

La Commission a donc publié une

Il n'existe aucun autre tabac EXACTEMENT TEL QUE LE

OLD CHUM

Gin de KUYPER

DEPUIS 245 ANS, La Réelle Saveur de Hollande distingue le

40 onces 26 onces 10 onces
\$3.45 \$2.40 \$1.05

Distribué et embouteillé au Canada sous la surveillance directe de JOHN DE KUYPER & SONS, Distillateurs, Rotterdam, Hollande. Marque fondée en 1695.

PROTEGEZ VOTRE BETAIL ET VOS RECOLTES AVEC CETTE TOITURE ÉTANCHE

Avez-vous des difficultés à conserver étanche la toiture de votre grange ? Vous pouvez résoudre ce problème avec la

"PEDLARIB" PEDLAR

Nous avons produit cette toiture en feuilles spécialement pour la protection contre les intempéries. Tous les joints latéraux sont étanches et absolument protégés contre les fuites d'eau. La "PEDLARIB" est vendue en la marque "COUNCIL STANDARD" avec une garantie de 25 ans. Recouvrez vos bâtiments avec de la "PEDLARIB" pour sécurité.

Envoyez-nous les dimensions de vos bâtiments pour un estimi gratuit du coût complet, accessoires compris.

THE PEDLAR PEOPLE LIMITED
Bureau et Usine de l'Est du Canada : 24, rue Nazareth, Montréal, Qué.

PEDLAR
FABRICANTS POUR LA FERME DEPUIS PLUS DE 75 ANS

APPEL D'URGENCE

AUX CANADIENS



APPEL D'URGENCE!

Le peuple britannique demande du secours. Aucun Canadien ne peut rester indifférent à cet appel. Tandis que nous vivons dans le confort, la mort fauche des vies sur le champ de bataille du Commonwealth. Le secours de la Croix-Rouge est requis d'urgence.

Nos fils et nos frères sont là-bas. Sur terre, sur mer et dans l'air, ils affrontent la mort tous les jours. Nous devons être prêts à les secourir lorsqu'ils sont malades ou blessés. Les soldats aussi bien que la population civile ont besoin de l'assistance de la Croix-Rouge. Des hôpitaux, des accessoires médicaux, des instruments de chirurgie et des pansements, des ambulances et des appareils de rayons-x seront requis. Du jour au lendemain, le besoin peut devenir si pressant que des vies humaines seront sacrifiées si les secours ne sont pas envoyés immédiatement.

Jamais l'assistance de la Croix-Rouge n'a été aussi nécessaire qu'aujourd'hui. Nous devons répondre à cet appel de l'humanité souffrante. Donnez à la Croix-Rouge. Donnez le plus possible, MAINTENANT!

L'APPEL D'URGENCE POUR RECUEILLIR \$5,000,000 COMMENCE LE 23 SEPTEMBRE

LA CROIX-ROUGE CANADIENNE
Donnez le plus possible... maintenant!

L'UNIFORME QUE PORTAIT L'OFFICIER D'ARTILLERIE EN 1850

Et voici ce qu'ils disaient:

"POUR MOI TOUJOURS MOLSON"

LA BIÈRE QUE VOTRE ARRIÈRE-GRAND-PÈRE BUVAIT

Nous recevrons bientôt le nouveau procédé économique SENSICHROME pour impressions photographiques d'après votre négatif sur papier, bois, cuir, etc.

Le procédé complet 1.00
Rechanges 75

PHARMACIE OSCAR LANDRY

339, rue Saint-Georges, Saint-Jérôme Voisin du marché
Téléphones : 558 et 559

FLEURS pour toutes occasions
Bouquets de noce • Tributs floraux

Chocolats
LAURA SECORD

WILFRID PRUD'HOMME, pharmacien-gérant

CHEZ LES FERMIERES

Une exposition régionale des Cercles fédérés de La Rouge sera tenue à la salle du collège, à Saint-Jovite, le 8 octobre prochain. A cette occasion sera tenue une journée d'études sur "La jeune fille rurale". Le programme de la journée comprend :

10 h. a.m. : Souhait de bienvenue. Allocation de M. O.-A. Bériau, directeur des Arts domestiques, Québec.

10.15 h. : Conférence : M. l'abbé A. Tessier, propagandiste. "La Jeune Fille rurale et sa Mère".

11.15 h. : Causerie : Mlle V. Bureau, vice-présidente. "Embellir son milieu".

1 h. p.m. : Visite de l'Exposition.

2 h. : Causerie : Mme Thibault, prés. régionale. "L'Ecole régionale ménagère de Nominique".

2.30 h. : Réunion du Conseil de la Fédération. (Election).

3 h. : Conférence : M. l'abbé A. Tessier. "La Jeune Fille rurale au Foyer".

4 h. : Les prix et le commentaire de l'EXPOSITION, par Mlle Alma Champoux, instructrice.

4.30 h. : Réunion des dames déléguées. (Programme 1941).

4.30 h. : Visite de l'EXPOSITION. Une soirée récréative donnée par le Cercle de Sainte-Jeanne d'Arc suivra cette journée. Elle sera sous la présidence de Mgr J.-B. Bazinet, P.D., curé de Sainte-Agathe. Le programme comprend :

10. Entrée, Duo de piano

Mme et Mlle Dury

20. Chant : Souvenir d'une horloge

A. Lariou

Mme la Présidente régionale présente M. J.-A. Parenteau, agronome régional, conférencier : "Les cercles de Fermières au service de la JEUNE FILLE rurale".

30. Piano ou violon, Traumeri

Miles Y. et G. Bernier

40. Déclamation : Lettre d'amour au village

Mme la Vice-Présidente régionale présente Monsieur l'abbé Albert Tessier, propagandiste, et conférencier : "LA JEUNE FILLE RURALE à LA FERME".

50. Déclamation : La prière du soir

60. Chant : Tout près de vous, marquisse

A. Lariou

70. Piécette : Pulchérie exagérée. Allocation de Mgr le Président Chant de La Fermière.

Deux autres journées d'études, suivies d'une soirée récréative auront lieu à Maniwaki, le 10 octobre, et à Mont-Laurier, le 12 octobre. Nous en publierons le programme dans une prochaine édition.

M. l'abbé Donat Dumouchel, le dévoué aumônier des cercles de fermières du diocèse de Mont-Laurier, nous demande de publier l'avis suivant :

AVIS IMPORTANT
aux dames fermières du diocèse de Mont-Laurier

Chaque cercle recevra une certaine quantité de programmes et les dames secrétaires voudront bien les distribuer sans retard. Toutes les dames fermières du diocèse sont invitées à assister à ses journées d'étude et à prendre part à l'exposition régionale, selon les conditions des années passées.

Les dames secrétaires voudront bien faire parvenir, avant midi, les exhibits de l'exposition régionale, le jour qui précède cette exposition, soit, le 7 octobre, à Saint-Jovite, le 9 octobre, à Maniwaki, et le 11 octobre, à Mont-Laurier.

Les dames secrétaires régionales comptent sur votre diligence et il est très important que tous les exhibits soient au centre régional à l'heure et au jour désignés plus haut.

La coopération de toutes et de chacune assurera le succès désiré de l'exposition régionale et de la journée d'étude.

Messieurs

Vous trouverez toujours ce qu'il vous faut comme vêtement de toutes sortes, pour la toilette et le travail.

Nous avons un assortiment très complet de merceries et de confections pour hommes et jeunes gens, au plus bas prix possible.

Spécialité : habits sur mesures, habits prêts à porter, satisfaction garantie.

J. - W. CYR

314 Saint-Georges Tél. 448 Saint-Jérôme

Pour vos réparations, matériaux de construction, plomberie, peinture, etc.

VOYEZ

ALFRED LANGLOIS
MARCHAND DE FERRONNERIES

473 LABELLE Tél. 54 SAINT-JEROME

NOTRE FAVORI NATIONAL

MELCHERS CROIX D'OR

Vieilli !

10 oz. - \$1.05
26 oz. - \$2.40
40 oz. - \$3.45

• Pas autre chose que du gin... et rien que du gin AUTHENTIQUE... fait exclusivement de grains... et sans adjuvant.

PRODUIT DE MELCHERS DISTILLERIES LIMITED, MONTRÉAL et BERTHIERVILLE

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs, tel que mentionné plus bas.

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS
Cour Supérieure
District de Terrebonne
Canada
Province de Québec.
No 6907.

SNYDER AUTOMOBILE COMPANY, un corps politique, incorporé suivant la loi, ayant son siège social en la cité et district de Montréal, Demanderesse : vs **EUGENE LA-CHANE**, de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, dans le district de Terrebonne, Défendeur.

Un lopin de terre de forme irrégulière, situé à Sainte-Marguerite, dans le comté de Terrebonne, connu et désigné comme faisant partie du lot numéro dix-sept (17) dans le sixième rang du canton Wexford, aux plans et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Marguerite, mesurant cent douze pieds (112) de largeur par trois cent cinquante-deux (352) pieds de profondeur, dans la ligne sud et deux cent vingt-sept (227) pieds de profondeur dans la ligne nord, mesure anglaise, plus ou moins ; borné en front par le chemin public, en arrière par le trait carré entre le sixième et le septième rang, au sud par autre partie du même lot appartenant à Josephat Saint-Aubin et au nord par autre partie du même lot appartenant à Roland Trempe — avec bâtisses dessus érigées.

Pour être vendu à la porte de l'église de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, le PREMIER jour d'OCTOBRE, 1940, à DEUX heures de l'après-midi.

Le shérif,
ALBERT FOURNELLE,
Bureau du Shérif,
Saint-Jérôme, ce 27 août 1940.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs, tel que mentionné plus bas.

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS
Cour Supérieure
District de Terrebonne
Canada
Province de Québec.
No 4261.

KENEDY STINSON, industriel, de la paroisse de Saint-Colomban, dans le district de Terrebonne, Demander : vs **NICK PITCHEROK**, de la paroisse de Saint-Colomban, dans le district de Terrebonne, Défendeur.

Trois lopins de terre connus et désignés aux plans et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Colomban, dans le comté des Deux-Montagnes, sous les numéros cent trente-quatre, cent trente-cinq et cent trente-six (134-135 et 136), contenant en superficie environ deux cent soixante-dix arpents (270) — avec les bâtisses dessus érigées.

Pour être vendus le DEUXIEME jour d'OCTOBRE 1940, à DEUX heures de l'après-midi, à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Colomban.

Le shérif,
ALBERT FOURNELLE,
Bureau du Shérif,
Saint-Jérôme, ce 27 août 1940.

La loi de faillite
SOUSSIONS DEMANDEES
Re : J.-GASTON LALONDE (ANNA STELLA LINGERIE), 285a, rue Saint-Georges, Saint-Jérôme, Qué. Débitur.

Recevons soumissions jusqu'au lundi, 16 septembre à midi (heure avancée) pour la vente en bloc ou séparément de l'actif suivant, savoir :

Marchandises en magasin consistant notamment en articles de lingerie pour dames, suivant inventaire \$947.10

Ameublement et installation, suivant inventaire 231.50

Les droits du syndic dans un automobile Ford Tudor 1936

Les droits du syndic dans le bail, loyer \$300.00 par mois

Dépôt de 25% requis à titre d'arrhes, solde payable comptant sur acceptation.

Le droit est expressément réservé de rejeter toutes les soumissions ou d'accepter n'importe laquelle.

On peut examiner l'actif sur place samedi, le 14 septembre, de 10 h. à 5 h. p.m.

Pour autre information, s'adresser au syndic.

Le Syndic,
J.-PAUL VERMETTE,
Bureau de :
J.-PAUL VERMETTE,
syndic autorisé,
57 ouest, rue Saint-Jacques,
Montréal,
Montréal, ce 6 septembre 1940.

PETITES ANNONCES

Maison à louer, à vendre, meubles usagés, demande d'emploi, objets perdus, etc., etc.

TARIF
3 sous le mot, minimum 10c, ou 3 insertions pour \$1.00.

AGENTS DEMANDES
Nous offrons aux dames et hommes ambitieux l'occasion de se faire un commerce profitable et payant en détaillant trois cents nécessités domestiques. 30 jours d'essai SANS RISQUE. Position permanente pour personne qualifiée. Ecrivez : Produits ELCA, 305 rue de l'Eglise, VERDUN, Montréal, pour catalogue, renseignements GRATIS.

9-16-23-30-6-13—c.

Manufacturiers de produits culinaires universels, capital \$20,000,000.00 offre position à tout homme de confiance, de 25 à 50 ans, possédant auto ou équipement de voyage, pour répondre à une demande établie de nécessités journalières, rattachées à ventes spéciales. Expérience agricole utile. Expérience commerciale non requise. Doit être satisfait de \$35.00 par semaine au début. Crédit consenti aux hommes qualifiés. Ecrivez immédiatement à la compagnie J.-R. WATKINS, Montréal, Dépt "Q-ST-J-2".

30-6-13-20—c.

Prends PENSIONNAIRES réguliers, couple de préférence, eau courante dans les chambres, bonne pension. S'adresser à Mlle G. Bernier, 444 avenue Parent, Saint-Jérôme, tél. 577.

LOGEMENT A LOUER
Six pièces chauffées, à 209, rue Brière, place de garage. Aussi, terrains ave Du Palais et rue L'Annonciation, à vendre. S'adresser à M. Léo Huneault, Tél. 372, 209, rue Brière, Saint-Jérôme.

30-6-13—P.

Les écoles rurales à Saint-Jérôme

Depuis quelques années, nos écoles rurales, à Saint-Jérôme, ont fait de sensibles progrès. Les quatre cents élèves qui les fréquentent sont confiés à quinze titulaires, dont deux instituteurs et treize institutrices. L'un des deux instituteurs dirige l'école du rang Saint-Antoine où l'on compte 160 élèves confiés à quatre titulaires. On y donne le cours primaire élémentaire et complémentaire, soit de la première à la neuvième année. Il y a trois ans, les cadres de la sixième année n'étaient pas dépassés. En juin dernier, dix-sept élèves, dont onze de septième et dix de neuvième années, obtenaient leur certificat d'études primaires.

A l'époque de l'engagement des titulaires pour l'année 1940-41, les cultivateurs de la partie nord de la paroisse insistent pour avoir, comme ceux des rangs du sud, leur instituteur. Avec l'autorisation du Surintendant de l'instruction publique, un deuxième fut engagé à l'école du Cordon où l'on compte déjà, cette année, huit élèves en septième année et, d'ici deux ans, le cours primaire complémentaire sera établi.

Nous devons féliciter les commissaires d'écoles de la campagne de cette heureuse initiative. Ils donnent un bel exemple aux autres municipalités de la province et prouvent qu'ils comprennent leurs graves devoirs de représentants des familles auprès des futurs citoyens.

Nos enfants de la campagne, surtout nos fils de cultivateurs, auront l'avantage de parfaire leurs études primaires complémentaires.

Dans la plupart des milieux ruraux, il est lamentable de constater comme l'instruction des garçons est négligée. On les retient d'aller en

classe sous toutes sortes de prétextes ; on les en retire même à l'âge de douze ou treize ans, à peine après la quatrième ou la cinquième année. N'ayant pu acquérir jusque là le goût de la lecture, la facilité d'écrire convenablement une lettre, de calculer les questions de nombres qui se posent dans le cours ordinaire de la vie, ils oublient les rudiments qu'ils ont appris et perdent le désir de s'instruire après leur sortie de l'école.

Il nous semble que pas un enfant ne devrait se lancer dans la vie sans posséder ce minimum de connaissances qu'offre le cours primaire élémentaire, sans avoir cette base essentielle que donne la septième année, base sur laquelle tout homme s'appuie pour continuer sa propre formation.

Nous l'avons compris à Saint-Jérôme et nous y avons remédié en prenant les moyens d'élever le niveau des études.

Comme l'école est la continuation du régime du foyer et qu'elle ne peut progresser sans le concours des familles, nous demandons aux parents de seconder les efforts des éducateurs. Puisque l'on comprend mieux aujourd'hui la nécessité de s'imposer des sacrifices pour envoyer plus longtemps les enfants à l'école, qu'on n'oublie pas ces paroles de Gréard : "L'oeuvre de l'éducation ne peut réussir qu'à la condition que la famille la prépare, la soutienne et la complète."

Parents et maîtres, aidons-nous, connaissons-nous davantage, aimons-nous mieux, travaillons ensemble pour donner à l'Eglise de meilleurs chrétiens, à la société, de bons et utiles citoyens.

CIVIS

Nouvelles de Saint-Jérôme

La fête du Calvaire

Dimanche dernier, une foule nombreuse et recueillie a assisté à la messe chantée, au cimetière, par M. l'abbé Emile Dubois.

M. le curé Emile Dubois a donné la liste des décès survenus à Saint-Jérôme durant l'année. On en compte 104 qui sont décédés et inhumés à Saint-Jérôme.

Le sermon a été donné par le R. Père Réginald Oulmet, dominicain.

Les Quarante-Heures
C'est la semaine prochaine, jeudi, vendredi et samedi, 19, 20 et 21 septembre, qu'aura lieu à l'église paroissiale, les exercices annuels de nos Quarante-Heures.

Retraite au Pensionnat des SS.-Ange
Une retraite scolaire est prêchée au couvent des RR. Soeurs de Sainte-Anne, cette semaine, par le R. Père Levasseur, rédemptoriste.

Ecole normale
105 élèves fréquentent les cours de l'Ecole normale de Saint-Jérôme, cette année.

Elections municipales
Les droits du syndic dans un automobile Ford Tudor 1936

Les droits du syndic dans le bail, loyer \$300.00 par mois

Dépôt de 25% requis à titre d'arrhes, solde payable comptant sur acceptation.

Le droit est expressément réservé de rejeter toutes les soumissions ou d'accepter n'importe laquelle.

On peut examiner l'actif sur place samedi, le 14 septembre, de 10 h. à 5 h. p.m.

Pour autre information, s'adresser au syndic.

Le Syndic,
J.-PAUL VERMETTE,
Bureau de :
J.-PAUL VERMETTE,
syndic autorisé,
57 ouest, rue Saint-Jacques,
Montréal,
Montréal, ce 6 septembre 1940.

PETITES ANNONCES

Maison à louer, à vendre, meubles usagés, demande d'emploi, objets perdus, etc., etc.

TARIF
3 sous le mot, minimum 10c, ou 3 insertions pour \$1.00.

AGENTS DEMANDES
Nous offrons aux dames et hommes ambitieux l'occasion de se faire un commerce profitable et payant en détaillant trois cents nécessités domestiques. 30 jours d'essai SANS RISQUE. Position permanente pour personne qualifiée. Ecrivez : Produits ELCA, 305 rue de l'Eglise, VERDUN, Montréal, pour catalogue, renseignements GRATIS.

9-16-23-30-6-13—c.

Manufacturiers de produits culinaires universels, capital \$20,000,000.00 offre position à tout homme de confiance, de 25 à 50 ans, possédant auto ou équipement de voyage, pour répondre à une demande établie de nécessités journalières, rattachées à ventes spéciales. Expérience agricole utile. Expérience commerciale non requise. Doit être satisfait de \$35.00 par semaine au début. Crédit consenti aux hommes qualifiés. Ecrivez immédiatement à la compagnie J.-R. WATKINS, Montréal, Dépt "Q-ST-J-2".

30-6-13-20—c.

Prends PENSIONNAIRES réguliers, couple de préférence, eau courante dans les chambres, bonne pension. S'adresser à Mlle G. Bernier, 444 avenue Parent, Saint-Jérôme, tél. 577.

LOGEMENT A LOUER
Six pièces chauffées, à 209, rue Brière, place de garage. Aussi, terrains ave Du Palais et rue L'Annonciation, à vendre. S'adresser à M. Léo Huneault, Tél. 372, 209, rue Brière, Saint-Jérôme.

30-6-13—P.

A la fanfare de Saint-Jérôme

La fanfare a fait, cette semaine, les élections de son bureau qui est constitué comme suit : Président, M. Napoléon Castonguay ; vice-président, M. Bernard Pilon ; secrétaire et trésorier, M. R. Prud'homme ; directeur musical, M. Paul Deschambault ; assistant-directeur, M. Amaury Pilon ; conseillers, MM. Marc Labelle et Maurice Riopel ; bibliothécaire, M. Gaspard Labelle.

On a décidé de s'occuper activement du recrutement de nouveaux musiciens.

La route Montréal—Senneterre
Le conseil municipal et la Chambre de commerce de Saint-Jérôme étaient représentés à la convention des Chambres de commerce du district qui a eu lieu hier, à Saint-Jovite. Il y a été question du parachèvement des sections de route non terminées entre Montréal et Senneterre.

L'inscription dans le comté de Terrebonne
QUELQUES STATISTIQUES

Voici quelques chiffres intéressants qui ressortent de l'enregistrement dans le comté de Terrebonne.

Âges des enregistrés

19 ans — 487
20 ans — 404
21 ans — 359
22 ans — 363
23 ans — 353
24 ans — 310
25 ans — 254
26 ans — 255
27 ans — 199
28 ans — 165
29 ans — 145
30 ans — 133
31 ans — 105
32 ans — 127
33 ans — 98
34 ans — 85
35 ans — 77
36 ans — 71
37 ans — 57
38 ans — 60
39 ans — 48
40 ans — 56
41 ans — 41
42 ans — 35
43 ans — 45
44 ans — 26
45 ans — 24

TOTAL 4,382

THEATRE
REX
Saint-Jérôme

Dimanche et lundi 15 et 16 septembre

"LES 5 SOUS DE LAVAREDE", avec Fernandel. Au même programme, "LES PAUVRES GENS", de Victor Hugo, avec artistes français. — Eclair-journal.

Mardi, mercredi et jeudi 17, 18 et 19 septembre

Une autre production de Walt Disney : "PINOCCHIO", son premier film de long métrage depuis "Snow White". Aussi plusieurs sujets courts.

Vendredi et samedi 20 et 21 septembre

"SON OF THE NAVY", avec James Dunn et Jean Parker ; "LA MYSTERIEUSE LADY", avec Gina Manès ; "LES GAÏETES DU PALACE", avec Armand Bernard. — 6e épisode de la série "Terry and the Pirate".

COIN DES PROFESSIONNELS

FORTIER & PREVOST AVOCATS

160, avenue Parent
SAINT-JEROME

Me JOSEPH FORTIER

Me HENRI PREVOST

Téléphones : 258-201-35

AVOCAT

LEGAULT & LEGAULT

AVOCATS et PROCUREURS

L.-L. LEGAULT, K.C.
FERNAND LEGAULT, B.A., LL.B.

Tél. 60 295 rue Main

LACHUTE
GUY LEGAULT, B.A., LL.B.

10 ouest, rue Saint-Jacques
MA. 3866 — Montréal

AVOCAT

GASTON GIBEAULT

AVOCAT

de BOURASSA & GIBEAULT

Tél. 60 — 5 rue Préfontaine

SAINT-AGATHE-DES-MONTS

CLAUDE PREVOST WILFRID DUQUETTE

Prévost & Duquette

AVOCATS

Tél. Plateau 4905

132 ouest, rue Saint-Jacques,
MONTREAL

MEDICIN

Dr Albert Laplante

MEDECIN-CHIRURGIEN

310 rue Saint-Georges

Tél. 623

SAINT-JEROME

J.-A. Beaulieu, c.r.

AVOCAT

324 rue Saint-Georges

SAINT-JEROME

Tél. 761 (Hôtel Plouffe)

Conventum au collège

Le conventum annuel des anciens élèves du collège de Saint-Jérôme aura lieu, le dimanche, 29 septembre.

La reconnaissance est la mémoire du cœur.